



SAUVEGARDE ESSOR 10



Projet d'Établissement/de service 2021-2026

« Unité Spécifique pour Mères Adolescentes »

« 44 Ter rue Pasteur »
« 10 420 les NOËS PRES TROYES »

☎ : « 03 25 74 07 23 »

📠 : « 03 25 71 90 04 »

✉ : « usma@se10.fr »

Directeur : « Thierry HAUDRECHY »

Table des matières

I.	Préambule au niveau associatif	4
II.	L'histoire	5
A.	L'histoire	5
B.	Le projet de l'organisme gestionnaire.....	6
1.	<i>Les valeurs</i>	6
2.	<i>Les orientations de l'organisme gestionnaire</i>	6
III.	Les missions	7
A.	Les missions de l'établissement	7
B.	Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service.....	7
C.	Les schémas régionaux et départementaux.....	9
D.	Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations	9
IV.	Le public et son entourage	10
A.	Description du public accueilli.....	10
1.	<i>Les caractéristiques des personnes accueillies</i>	10
2.	<i>Les besoins des personnes accueillies</i>	12
B.	Les évolutions des publics	14
C.	Les relations avec l'entourage	14
V.	La nature de l'offre de service et son organisation	16
A.	La nature de l'offre de service	16
B.	L'organisation interne de l'offre de service	22
1.	<i>Les modalités d'admission et de sortie</i>	22
2.	<i>Les volets d'accompagnement</i>	24
C.	4.2.3 Les modalités d'organisation interne à la structure	33
D.	L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture	34
1.	<i>Les partenaires</i>	34
2.	<i>L'ouverture sur les ressources locales</i>	35
E.	Les sources des principes d'intervention.....	35
F.	La gestion des paradoxes.....	37
G.	Des modalités de régulation	37

VI.	Les professionnels et compétences mobilisés	38
A.	Les compétences et les qualifications	38
B.	Les fonctions et délégations	38
C.	La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité.....	40
D.	Le soutien aux professionnels	41
VII.	Les objectifs d'évolution, de progression et de développement.....	41
A.	Plan d'actions.....	41
B.	Fiches action	44

I. Préambule au niveau associatif

En 2019, l'Association a entamé une évolution de sa gouvernance et de sa stratégie de développement. Elle a décidé de mieux se structurer en interne en retravaillant notamment son organisation et son fonctionnement. Le fruit de ce travail a été l'élaboration du projet associatif avec la définition de ses valeurs, de ses missions et des objectifs stratégiques. Bien que le projet associatif n'ait aucune obligation législative d'existence, il est un pilier important et incontournable de la vie et de la raison d'être de celle-ci. Sans vision, l'Association est en danger. À travers ses valeurs et missions, elle a su se définir et déterminer son essence. De plus, étant une association gestionnaire, elle donne des objectifs stratégiques à l'ensemble de ses établissements et services. Ces valeurs et objectifs stratégiques doivent se retrouver ensuite dans les projets d'établissement, soit dans le fonctionnement actuel, soit dans les objectifs à atteindre dans les projets.

En 2020, plusieurs établissements devaient revoir leur projet d'établissement. L'Association a décidé d'apporter la cohérence et de l'harmonisation dans ce travail en choisissant de revoir tous les projets en même temps sur la base d'une démarche commune. La démarche a débuté logiquement par la réalisation des évaluations internes. Avant de se projeter, il est en effet indispensable de disposer d'une photographie de l'existant afin de pouvoir imaginer l'avenir. Les établissements et service de l'AASEAA-SE10 ont donc effectué leur évaluation interne sur la base d'un logiciel qui reprend toutes les recommandations des bonnes pratiques. Ce logiciel a été développé par le CREAL. Il s'agit d'ARSENE. Ce logiciel est composé de toutes les dimensions et tous les critères permettant d'évaluer la qualité de l'accompagnement et le fonctionnement global. Les établissements disposent désormais d'un plan d'amélioration continue de la qualité qui est scandé sur plusieurs années. Il sera révisé tous les ans à l'occasion des travaux sur les budgets prévisionnels et les comptes administratifs.

Même si le principe des évaluations internes/externes va évoluer dans les mois à venir en introduisant notamment la notion de mesure d'impact, cette démarche aura permis de mettre en route une dynamique globale de démarche qualité et de révision de tous nos outils d'accompagnement conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La seconde étape logique a donc été la révision des projets d'établissement dans le prolongement et sur la base des évaluations internes. Au-delà de décrire les prestations rendues au service de l'accompagnement, ces projets sont un élément important de l'avenir des établissements et services car ils tracent la voie pour les cinq années à venir. Il n'est pas un document immuable car il doit pouvoir vivre et évoluer durant ces prochaines années. Cette vie émanera de la révision annuelle des plans d'action issus de l'évaluation interne. La révision permettra de réajuster régulièrement les objectifs du projet d'établissement et de se questionner sans attendre 5 ans, soit la durée de vie du projet pour ajuster les dispositifs d'accompagnement et de réfléchir aux évolutions nécessaires.

Les raisons d'être principales du projet d'établissement sont de décrire ce que l'on fait et d'écrire ce que l'on projette de faire dans nos objectifs. Il retranscrit le sens des actions menées et la cohérence qui gouverne le bon fonctionnement.

C'est donc dans cette cohérence globale qu'ont été travaillés les projets d'établissement de l'AASEAA-SE10.

II. L'histoire

L'histoire

L'USMA, Unité Spécifique pour Mères Adolescentes, se situe aux NOES PRES TROYES, dans le département de l'AUBE, région GRAND EST. La commune fait partie de l'agglomération de TROYES, Préfecture de l'AUBE.

Cette situation géographique favorise une proximité avec les instances de coordination et de décisions des politiques départementales de l'AUBE ; la distance qui sépare le service du centre-ville lui permet de vivre au rythme de la cité tout en préservant son intimité.

L'USMA est à 10 minutes de ROSIERES PRES TROYES où se situent le Siège et la plupart des établissements et services de l'Association.

Le service de l'USMA a été créé en 2000. Il était rattaché à une MeCS de la SE 10 (Sauvegarde de l'Enfance de l'Aube), « Le Pavillon » et en a été dissocié en 2004.

Il apporte une aide spécifique à des adolescentes mamans ou futures mamans « présentant des problématique multiformes dans un contexte de dysfonctionnement familial ».

En 2010, la création de postes de maitresses de maison et une augmentation des heures des surveillantes de nuit ont permis de fonctionner avec une présence de professionnels 24h/24. Le service propose alors, un accompagnement éducatif de tous les instants par des professionnels formés dans des disciplines spécifiques pour prendre en charge les jeunes filles accueillies.

Ainsi, des horaires d'internat sont mis en place pour les éducateurs et l'assistante de service social. Les maitresses de maison assurent les week-ends et les jours fériés, lesquels étaient jusqu'alors couverts par une astreinte téléphonique.

Les surveillantes de nuit ont vu leurs horaires modifiés pour assurer une présence toute la nuit.

En parallèle, cette même année, pour répondre au mieux aux besoins des adolescentes, l'USMA a proposé une nouvelle prestation nommée : « accueil sans hébergement ».

Comme le préconise la loi 2007, cette prestation propose un service d'accueil de jour qui contribue à éviter l'accueil continu de la jeune, voire favorise son retour en famille. Ce service se situe entre l'aide éducative à domicile et l'accueil avec hébergement.

Elle offre également un accompagnement au domicile de la jeune mère avec un soutien éducatif renforcé. L'accompagnement éducatif se réalise alors, sur son lieu de vie familiale et sociale, en apportant une aide aux parents dans leurs relations avec leur fille.

Après cette année de changement dans le fonctionnement, vient le temps de grands travaux sur les murs qui débutent et se finalisent en 2012.

Le nombre d'appartements étant passé de 5 à 9 sur le site des Noës-Près-Troyes, la dimension de groupe est devenue une réalité à laquelle l'équipe éducative a su s'adapter. Une adaptabilité dans la modification des horaires de travail avec la présence de deux professionnels (au lieu d'un) sur les temps de soirée. Une adaptabilité aussi dans les pratiques puisque la présence de ce doublon a permis à la fois d'accompagner une dynamique de groupe si besoin (repas collectifs, soirées thématiques...) mais aussi d'être en accompagnement personnalisé dans le logement de la jeune mère.

En 2018, «l'accueil sans hébergement » n'a pas trouvé une place pérenne dans le dispositif éducatif proposé par l'USMA. Un soutien précoce à la parentalité est alors proposé par l'établissement. Il s'agit d'accompagner des mineures ou jeunes majeures de moins de 21 ans, enceinte ou venant d'accoucher, domiciliées dans l'Aube, qui ne nous sont pas confiées.

- Au titre de la prévention : des professionnels de l'USMA peuvent intervenir, à la demande de jeunes filles enceintes, de leurs parents, de professionnels médico-social ..., à domicile ou en tout cas « en milieu ouvert », pour apporter leur aide et conseils dans des situation de grossesse adolescente qui nécessitent des actions de médiation, réassurance, accompagnement vers les structure de droit commun , problèmes administratifs et accès au droit liés à la maternité.

- Au titre de la préparation à la sortie de la jeune fille et de son enfant, déjà accueillis au sein de l'USMA.

Cet accompagnement s'effectue en lien étroit avec les professionnels de secteur, de santé ou de prévention spécialisée.

A. Le projet de l'organisme gestionnaire

1. Les valeurs

L'humanisme :

- Le respect, la dignité et l'intégrité des personnes,
- La bienveillance et bienveillance (l'écoute et l'empathie),
- L'inclusion sociale (lutte contre l'exclusion).

L'engagement :

- Citoyen et militant,
- Innovant et créatif,

La solidarité :

- Justice,
- Partage.

2. Les orientations de l'organisme gestionnaire

Les missions déclinées dans le Projet Associatif 2020 :

- Représenter l'Association (interne et externe).
- Gérer l'administration, vérifier le bon fonctionnement des établissements et services, et s'assurer du suivi du plan d'amélioration de la qualité,
- Soutenir les bénéficiaires (les jeunes, les familles, les personnes en insertion, etc.).

Les objectifs stratégiques déclinés dans le projet Associatif 2020 :

- Mettre le jeune au centre du dispositif (loi 2002-2, mars 2007 et mars 2016),

- Répondre aux besoins universels et fondamentaux de l'enfant, du bénéficiaire,
- Passer de la promotion à l'obligation de bienveillance,
- Rendre efficiente la participation des personnes accompagnées et développer la citoyenneté,
- Promouvoir l'Association et les Etablissements sur leur environnement et leurs partenaires,
- Promouvoir la santé,
- Promouvoir la démarche qualité, la prospective et l'innovation,
- Inscrire les établissements et services dans une démarche globale de développement durable (économique, social et environnemental).

III. Les missions

A. Les missions de l'établissement

L'USMA, est un service éducatif de guidance parentale et d'aide à l'insertion sociale pour mères adolescentes confrontées à des difficultés sociales et/ou familiales.

Le service vise la promotion sociale et le développement personnel de la jeune fille accueillie au moyen d'aides diverses, d'ordre matériel, éducatif, relationnel et psychologique.

Les fondements de ce service sont de permettre à ces jeunes filles enceintes ou jeunes mères, grâce une souplesse de fonctionnement, d'être protégées, de bénéficier d'un logement individuel, de faire des apprentissages inhérents à leur autonomie tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif de tous les instants. Il s'agit aussi de les aider à activer les relais nécessaires avec les services spécialisés autour de la petite enfance.

Les actions d'accompagnement mère/enfant proposées sont communément désignées sous le terme de soutien à la parentalité.

Pour se faire, l'établissement propose un accompagnement individualisé répondant aux potentialités et aspirations des jeunes femmes accueillies.

Le service a pour finalité de prévenir les risques liés à la maternité précoce pour éviter une séparation mère/enfant et d'assurer une sortie de qualité des jeunes filles et de leur bébé.

B. Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service

Le présent projet d'établissement de l'Unité Spécifique pour Mères Adolescentes (USMA) est élaboré selon l'article L311-8 du Code de l'action Sociale et des Familles qui précise que : « *pour chaque établissement ou service sociale ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs , notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Le cas échéant, ce projet identifie les services de l'établissement ou du service*

social ou médico-social au sein desquels sont dispensées des soins palliatifs et précise les mesures qui doivent être prises en application des dispositions des conventions pluriannuelles visées à l'article L. 313-12. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

L'action du service s'inscrit dans le cadre des textes législatifs et réglementaires applicables aux services et établissements, dont :

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale en réformant la loi du 30/06/1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. Cette loi précise les droits fondamentaux et les droits spécifiques des personnes accueillies. Elle énonce les outils pour l'application des droits des personnes notamment en matière d'autorité parentale (informations régulières sur tous les éléments de la vie de l'enfant en matière d'éducation, de santé, de sécurité, participation aux décisions, association aux projets individuels).

La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance inscrit l'enfant au cœur du dispositif de protection et individualise sa prise en charge en introduisant la notion de projet afin de prendre en compte ses besoins d'ordre physique, intellectuel, social et affectif et de respecter ses droits. Par ailleurs, elle insiste sur le fait que l'intérêt de l'enfant doit guider toutes décisions le concernant.

Parallèlement, la loi conforte les rôles et les droits des parents et leur propose un accompagnement quand ils sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale, dans l'éducation de leur enfant. L'article 1^{er} pose ainsi le cadre de la protection de l'enfance dans le code de l'action sociale et des familles :

« Art. L. 112-3. – La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. Des interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ».

« Art. L. 112-4. – L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant ».

La loi N°2009-323 du 25 mars 2009. Elle recommande pour les établissements d'accueil mère/enfant, la mise en place de « dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci » (art. L 222-5 du CASF).

La loi du 1^{er} mars 2016 qui vient compléter celle du 5 mars 2007. Elle renforce notamment le rôle du projet pour l'enfant afin d'en faire un instrument dans l'intérêt supérieur de l'enfant et insiste sur la nécessité pour l'Aide Sociale à l'Enfance de favoriser la stabilité du parcours de l'enfant.

Le service s'engage également dans le respect de la charte des droits et libertés des personnes accueillies (arrêté du 9 octobre 2003) et des 12 engagements départementaux de tous les établissements et services de la protection de l'enfance, à garantir une prise en charge de qualité.

C. Les schémas régionaux et départementaux

Le positionnement de l'USMA est original puisque le département de l'Aube ne possède pas d'autres services équivalents.

Un autre service dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance, le PHOM (Placement Hors les Murs) peut intervenir au domicile de jeunes mamans en difficultés éducatives.

L'USMA est connue et reconnue au niveau local : « l'extension à 12 places accordée traduit la reconnaissance de l'activité de l'établissement qui répond aux besoins du département ». (Extrait du Schéma départemental de Protection de l'enfance de l'Aube 2005-2009, p. 49).

En 2017, La loi du 14 mars relative à la protection de l'enfant fait de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance. Elle a été définie comme l'un des axes prioritaires du Schéma Départemental de l'AUBE. Elle doit faire émerger de nouvelles modalités d'intervention portant sur des actions précoces de soutien aux familles. C'est dans ce contexte que le projet de « soutien et accompagnement préventif des maternités précoces » porté par l'USMA s'est construit progressivement.

Ce projet s'inscrit dans la continuité et l'adaptation des travaux engagés dans le cadre du renforcement d'une politique de prévention et vient s'ajouter aux dispositifs existants tels que l'accompagnement préventif en économie sociale et familiale, les actions thérapeutiques familiales préventives et la gestion de l'absentéisme scolaire.

L'action de prévention menée par l'USMA a été précisée lors de rencontres en 2017 avec Madame la directrice de la Direction Enfance-Famille du Pôle des Solidarités de l'époque et ses différents collaborateurs.

Cette demande du pôle des Solidarités a été très importante et très valorisante pour notre service. En effet, notre expérience, notre pluridisciplinarité, notre connaissance du public adolescent et notre habitude de travailler sur le lien intergénérationnel, assoient notre expertise en matière de grossesse précoce.

Cette prestation de « soutien et d'accompagnement préventif des maternités précoces » a toute sa place dans notre projet d'établissement.

D. Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations

En février 2005, la CROSM autorise officiellement l'Unité Spécifique pour Mères Adolescentes à fonctionner. L'unité est donc devenue service à part entière avec une possibilité d'accueil de 12 jeunes (et 12 bébés, voire plus).

En 2015, l'AASEAA a signé une convention de fonctionnement avec le département. Cette convention fixe les obligations respectives des parties signataires et prévoit les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs. Y sont abordés, entre autre, les modalités d'admission et d'accueil des jeunes, les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'accueil, et les modalités de financement. Y sont aussi abordés la prise en compte de la santé des jeunes, l'argent de poche, l'allocation habillement, l'accès à l'apprentissage.

IV. Le public et son entourage

A. Description du public accueilli

1. *Les caractéristiques des personnes accueillies*

A l'accueil, ce sont des jeunes filles mineures enceintes ou avec enfant(s), confiées à notre établissement par le Service de l'Aide Sociale à l'enfance dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire en assistance éducative. La prise en charge de ces jeunes filles peut être prolongée jusqu'à leur 21 ans après la signature d'un Contrat Jeune Majeur.

Aucune limite d'âge n'est préconisée pour l'enfant.

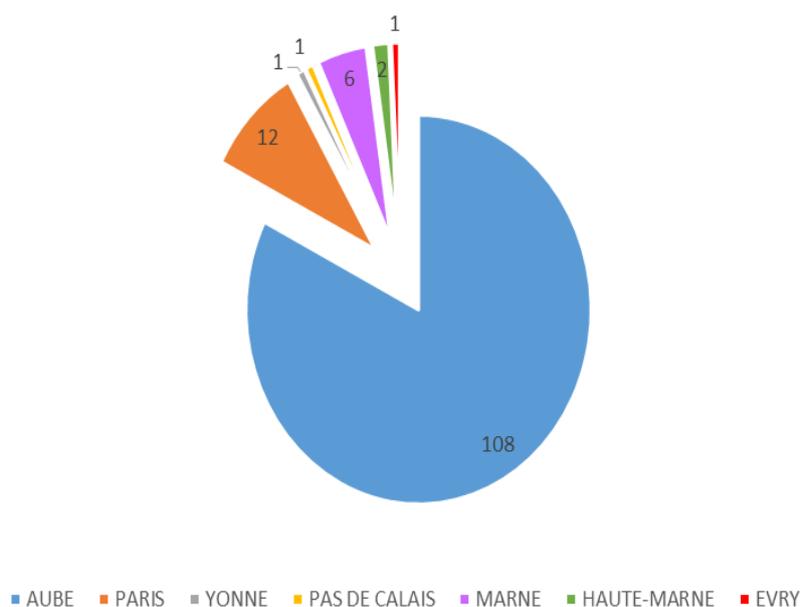
Bien que les demandes de prise en charge puissent se faire plus précocement, de façon générale, les jeunes filles arrivent, le plus souvent, aux alentours du 5ème mois de grossesse ou après la naissance de l'enfant.

Afin de ne pas orienter les jeunes filles dans leur décision de garder ou pas l'enfant nous attendons la date de la fin du délai d'IVG avant de les accueillir dans notre établissement.

Depuis la création de l'USMA et ce, jusqu'au 31/12/2020, nous avons accueilli 131 jeunes mamans sur le collectif dont la plus jeune, à l'accueil, était âgée de 15 ans et 4 mois, la plus âgée de 20 ans et 5 mois (attendait des jumeaux) ; la moyenne d'âge étant d'environ 17 ans.

La durée moyenne de prise en charge est de : 17,7 mois.

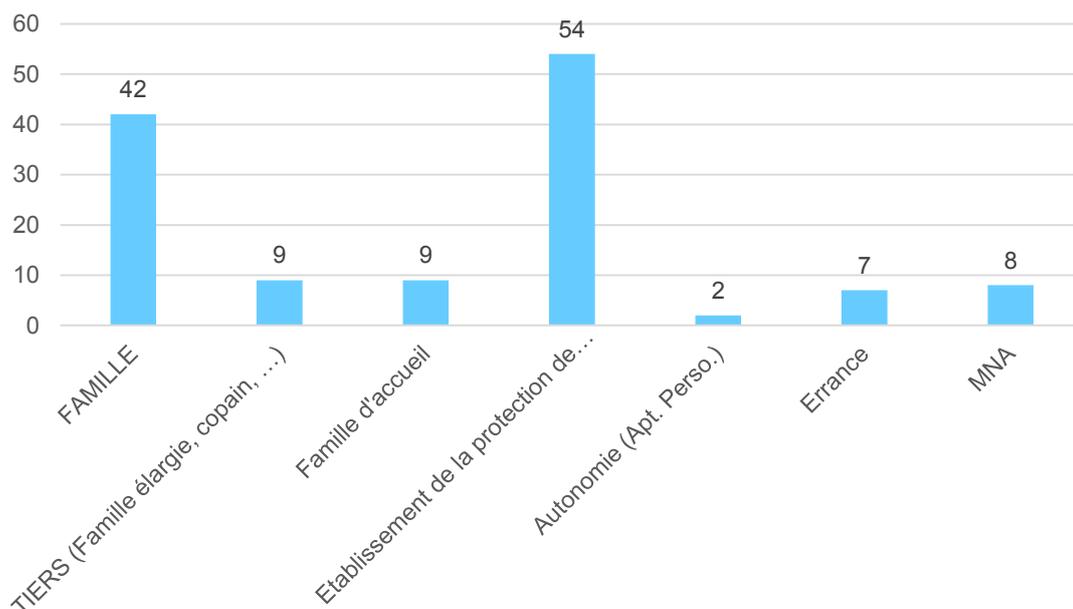
ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES FILLES ACCUEILLIES SUR LE COLLECTIF DEPUIS LA CREATION DE L'USMA



Notre service accueille en priorité et principalement des jeunes filles du département de l'Aube, mais aussi des départements limitrophes.

Les demandes d'accueil se font généralement après un parcours morcelé et ponctué de multiples ruptures qu'elles soient familiales, sociales, scolaires...

PROVENANCE DES JEUNES ACCUEILLIES SUR LE COLLECTIF (131 mères) DEPUIS LA CREATION DE L'USMA



Les limites d'intervention :

L'année 2016 a été l'année durant laquelle l'USMA a accueilli plusieurs jeunes futures mères, puis mères, présentant des attitudes, des symptômes qui ont fortement dérouté les professionnels. En effet, ces jeunes filles affichaient, pour une grande partie, des troubles relevant de la déficience, de la psychiatrie et/ou se révélaient être en grande souffrance psychique. Cette souffrance s'est traduite par de nombreuses manifestations d'excitation ou de dépression, par des explosions de colère, par des débordements caractériels incontrôlés, par des agressions physiques..., symptôme souvent accompagnés de conduites addictives que les professionnels ont dû gérer au quotidien.

Ces jeunes filles qui nécessitent des accompagnements extrêmement complexes, notamment dans le domaine du soin que nous n'avons pas toujours les moyens de mettre en œuvre, ont déstabilisé les équipes qui se sont vues démunies face à des prises en charge spécifiques nécessitant des réponses également spécifiques. Si nos pratiques ont été mises à mal et si ces différentes prises en charge se sont révélées des échecs puisque pour la plupart, le placement de l'enfant a été incontournable, nous devons penser aux autres mères accueillies, elles aussi en souffrance de par un parcours de vie difficile, qui cohabitent physiquement 24h/24h avec nos protagonistes.

L'USMA, cet espace, que nous voulons accueillant, chaleureux et serein a été alors, chaque jour en 2016, un environnement empreint de violence et d'insécurité.

Cette problématique d'adolescentes souffrant de troubles psychiatriques, accumulée avec d'autres problématiques de jeunes présentant des troubles de la déficience ou des souffrances psychiques importantes, nous a réellement interrogés sur notre capacité à accueillir ces profils (en nombre mais aussi en termes de symptômes) et sur la nécessité d'une approche partenariale (secteur psychiatrique) pour répondre de façon favorable aux souffrances des jeunes et dénouer des situations complexes.

Nous nous demandons jusqu'à quel point notre établissement est capable ou doit supporter les débordements quotidiens irraisonnés et irrationnels des jeunes filles souffrant de troubles psychiatriques surtout si celui-ci, en recevant des adolescentes en très grande souffrance, ne répond pas à sa mission première qui est de protéger chaque individu qu'il accueille.

2. Les besoins des personnes accueillies

a) Les problématiques à l'origine du placement ou de l'accueil

Les principaux motifs de placement sont liés à des négligences éducatives ou à des actes de maltraitance nécessitant une séparation des jeunes filles enceintes d'avec leur milieu d'origine. Elles ont issues, pour la plupart, de familles fragilisées et/ou en grandes difficultés présentant des troubles de la régulation des émotions, des addictions (toxicomanie, alcoolisme...), des déficiences, des troubles de la santé mentale ou ayant des problématiques d'environnement telles qu'un isolement, des difficultés financières, des problèmes liés à l'habitat...

Dans d'autres cas, la grossesse des jeunes filles entraîne, dans leur environnement familial, des tensions qui nécessitent, pour le bien-être de l'adolescente et de son enfant, un éloignement.

Les problématiques des jeunes filles que l'on peut exprimer sous le terme de symptômes se traduisent par des mises en danger répétitives, un absentéisme scolaire, des troubles de la pensée, du comportement et du caractère en contradictions avec les règles et codes sociaux.

b) Les besoins repérés chez les jeunes accueillies

Préoccupées par cette grossesse prématurée, parfois non désirée et par la situation de détresse, de désarroi qui s'ensuit, ces jeunes filles sont, à ce moment décisif de leur existence, en situation de grande vulnérabilité. Isolées socialement, elles véhiculent souvent un passé chargé de rupture, de défaillances parentales, source de souffrance qui les laisse souvent dans un état de fragilité identitaire et narcissique.

Au-delà d'une aide matérielle, ces jeunes filles ont besoin de bénéficier d'un soutien psychologique, éducatif et social, non seulement pour les encourager à se découvrir des facultés à être mère et à les développer, mais aussi pour que mère et bébé puissent apprendre à se connaître, à communiquer ; échanges mutuels qui peuvent s'effectuer dans un plaisir partagé.

Pour repérer les besoins des jeunes filles accueillies, nous nous sommes appuyés sur le rapport du Dr Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, de février 2017.

Besoin de sécurité :

- *physique* :
 - Protection de tout mauvais traitement (maltraitance et négligences)
 - Protection des dangers de l'environnement extérieur, (du compagnon, de la famille, des fréquentations, du réseau, du pays...).
- *Affective* : (savoir gérer seule ses émotions, savoir faire face, de façon adaptée, aux situations nouvelles, favoriser ses relations aux autres et intimes....).
- *Besoin d'un cadre, de règles* : (savoir se protéger d'expériences dangereuses....).

Besoin en santé : (besoins physiologiques, besoins médicaux, soutien psychologique...).

Besoin d'identité : (appartenance à une filiation familiale, appartenance à un groupe social...).

Besoin d'estime de soi et de valorisation (perception de ses compétences, de ses points forts, de ses faiblesses...).

Besoins matériels : (lieu d'hébergement, besoins financiers...).

Besoins spécifiques liés à la parentalité : (soutien et accompagnement à la grossesse, travail sur les projections relatives à l'enfant, réflexion et élaboration vis-à-vis de l'histoire de vie des personnes accueillies en lien avec l'arrivée de bébé, accompagnement et soutien dans la parentalité...).

Besoins spécifiques liés à l'insertion sociale et professionnelle : (aide à la prise de position, orientation, accès à la mobilité, soutien à la compréhension et la gestion des actes administratifs, repérage et identifications des différents organismes et associations d'accès au droit, inscription dans une démarche citoyenne, soutien scolaire...).

Besoins de divertissement, de détente : (besoin de moments de pause sans l'enfant, besoin de voir des gens, besoins de se changer les idées...).

B. Les évolutions des publics

Depuis quelques années maintenant, nous accueillons à l'USMA, des adolescentes migrantes de moins de 18 ans, la plupart, d'origine africaine, isolées sur le territoire Français, confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Ces jeunes filles, en situation de vulnérabilité, sont généralement accueillies dans notre établissement peu de temps après leur arrivée sur le territoire français et souffrent de difficultés d'adaptation aux codes du pays d'accueil. Toutes ont des histoires semblables : le parcours migratoire est traumatisant durant lequel les jeunes filles ont été et sont encore, parfois, exposées à différents dangers (réseaux de trafic, réseau de traite des êtres humains, exploitation et violence...). Les conditions d'existence dans leur Pays d'origine sont chaotiques : elles fuient des conflits ethniques (mariage forcé) et/ou des persécutions au sein de la famille existent pour aspirer à une vie meilleure et parfois endosser la responsabilité de faire vivre l'ascendance. En outre, à ces histoires tourmentées se mêle l'arrivée d'un enfant. La prise en charge de ces jeunes femmes ne peut se faire qu'avec la prise en considération des questions sociétales qui vont les caractériser, (fragilité identitaire, fragilité de la famille, fragilité du couple...)

Mineures, déracinées, loin de leur famille et de leurs amis, ces adolescentes doivent appréhender une culture différente de la leur, d'autres codes sociaux, un autre climat, tout en apprenant à devenir mère et à s'intégrer. Nous savons que le processus d'apprentissage et d'adaptation à une nouvelle culture est extrêmement fatigant, déstabilisant d'autant plus lorsqu'elles ne savent pas encore si elles vont pouvoir rester sur le territoire Français (climat d'insécurité).

Ces jeunes mères possèdent aussi des codes culturels bien à elles pour éduquer leur enfant et si nous ne sommes pas vigilants, nous aurons tendance à donner aux mamans, que nos conseils éducatifs occidentaux.

Nous devons alors prendre le temps d'interroger la situation au regard de nos missions principales, de réinterroger l'habitude pour acquérir une vision différente et permettre aux jeunes mamans de préserver des modes de comportement de leur origine culturelle. De leur côté, elles devront adopter et assimiler certaines de « nos us et coutumes » afin de s'intégrer plus facilement dans notre société.

Parfois, nous sommes aussi confrontés à la barrière de la langue qui ne nous permet pas toujours de s'assurer de l'accès au sens effectif de l'information donnée. Certaines jeunes ne communiquent qu'en anglais ce qui fait que nous sommes parfois limités dans nos interventions. Là encore, nous devons nous adapter (favoriser la présence d'un interprète).

Nous devons inventer, se renseigner, interroger, chercher pour accompagner de la façon la plus adaptée ces nouvelles mamans qui ne bénéficient pas, dans un premier temps des aides sociales françaises. Cette prise en charge des « MNA » vient mobiliser l'équipe sur différentes questions : de culture, d'identité, d'intégration, d'éducation... et sur le regard de ces jeunes mamans qui quittent tout pour aller grandir ailleurs.

C. Les relations avec l'entourage

La famille/les personnes ressources

Si la place des pères occupe une place centrale dans l'intérêt de l'enfant - ci-dessous nous y consacrons un chapitre - l'USMA prend en compte l'ensemble du réseau familial ou celui des personnes ressources dans les situations pour lesquelles les jeunes mères ont été rejetées par

leurs familles. La prise en compte de la loi de 2016 considère que l'entourage de l'enfant, ici la jeune mère et son bébé, est entendu au sens large : parents, famille, le géniteur, celui qui est au domicile, le réseau amical et les personnes ressources. Ces dernières sont multifformes. Ce sont quiconque souhaite prendre une place auprès de la jeune mère et son enfant. Elle leur permet de se créer « des groupes d'appartenances et d'affiliation de l'enfant, à son groupe familial d'une part et à des groupes de pairs d'autre part » (extrait du rapport M.P. BLACHAIS) ceci concoure à la construction d'une identité en dehors de l'USMA afin de prévenir de l'institutionnalisation de ces personnes accueillies.

Dans le cadre du respect des lois relatives au champ de la protection de l'enfance, de l'autorité parentale, dans le respect des besoins fondamentaux de l'enfant, ces relations favorisent l'autonomie et l'indépendance (affective, financière, administrative...) L'USMA, en favorisant cette indépendance intervient sur l'ensemble de ces aspects en fonction du statut de l'entourage et de la place que la jeune souhaite donner à cet entourage.

La place des pères à l'USMA :

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, réaffirme le droit pour l'enfant de pouvoir être en lien avec son père, malgré le contexte de placement de la jeune mère. Bénéficiant de toute l'autorité parentale lorsqu'il a reconnu l'enfant, nous avons le devoir de laisser la possibilité pour le père de voir son enfant. Dans une dimension institutionnelle particulière, l'USMA met tout en œuvre pour favoriser l'accès du service aux pères. Identifié et reconnu dans sa responsabilité en matière d'autorité parentale, le service l'implique et l'informe sur tous les éléments de la vie de l'enfant en matière d'éducation, de santé, de sécurité, de participation aux décisions

La paternité interroge souvent ces jeunes pères sur leurs facultés à pouvoir assumer cet enfant. L'assumer financièrement, mais aussi l'assumer affectivement. Ces jeunes hommes ont aussi des histoires personnelles et familiales complexes, avec parfois des problématiques lourdes.

L'USMA adopte, au quotidien, une démarche de prévention des risques en favorisant une place pour les jeunes pères.

Dans la mesure du possible, ils sont régulièrement en contact avec l'équipe éducative. Ainsi, nous développons une écoute attentive à leurs interrogations et leurs désirs.

En lien avec le projet de la jeune mère, la présence de chacun des pères est adaptée à la situation. Des autorisations de visites, pour l'exercice de la parentalité, sont mises en œuvre selon leurs situations professionnelles et dans le respect de ce « qu'ils sont en mesure d'apporter à la jeune mère et l'enfant.

Ainsi :

- Les pères sont rencontrés suite à l'admission de la jeune fille afin de récolter des informations quant à leurs attentes, leurs questionnements, leur position vis-à-vis de la situation, leur relation avec les jeunes accueillies et l'arrivée du futur bébé.

- Les horaires de visite sont ajustés en fonction des situations professionnelles ou scolaires des pères afin qu'ils puissent passer du temps avec leur enfant et sur des moments privilégiés comme le bain, le coucher...

- Des actions sont mise en œuvre avec les pères sur les temps de visite, moments qui peuvent être animés par des temps d'activités, de jeux (bébés nageurs, ludothèque, massage bébé...), par un accompagnement aux soins.

La présence du père est conditionnée par son investissement et son rôle auprès de son enfant.

En cas de difficultés, les professionnels de l'USMA développent des temps de médiation pour le couple, dans un souci de protection de la jeune mère et de son enfant.

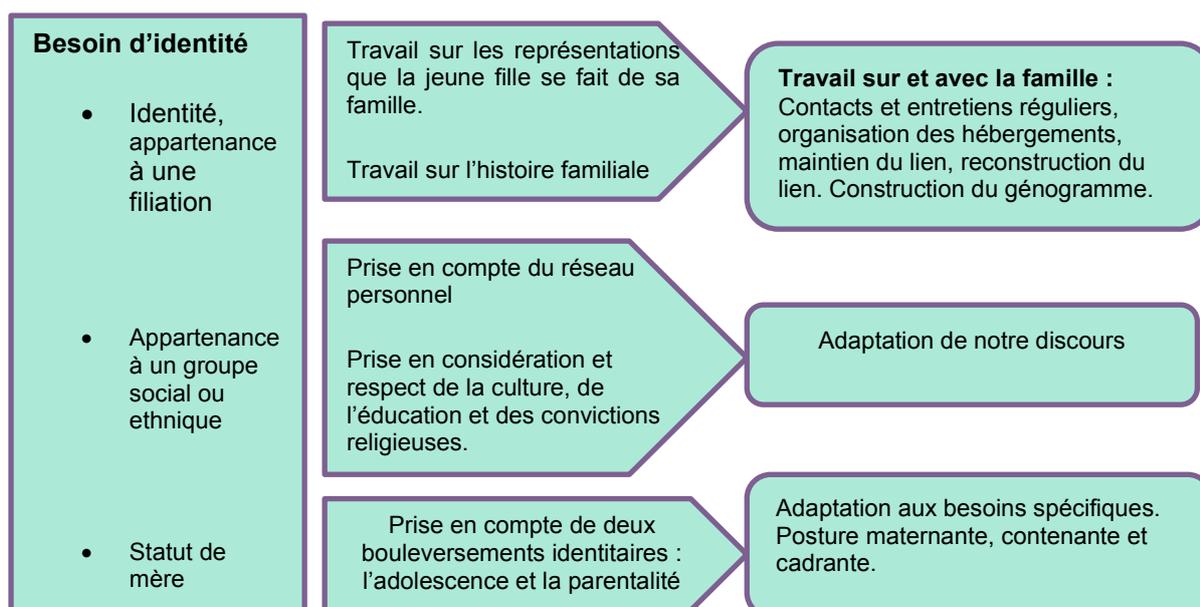
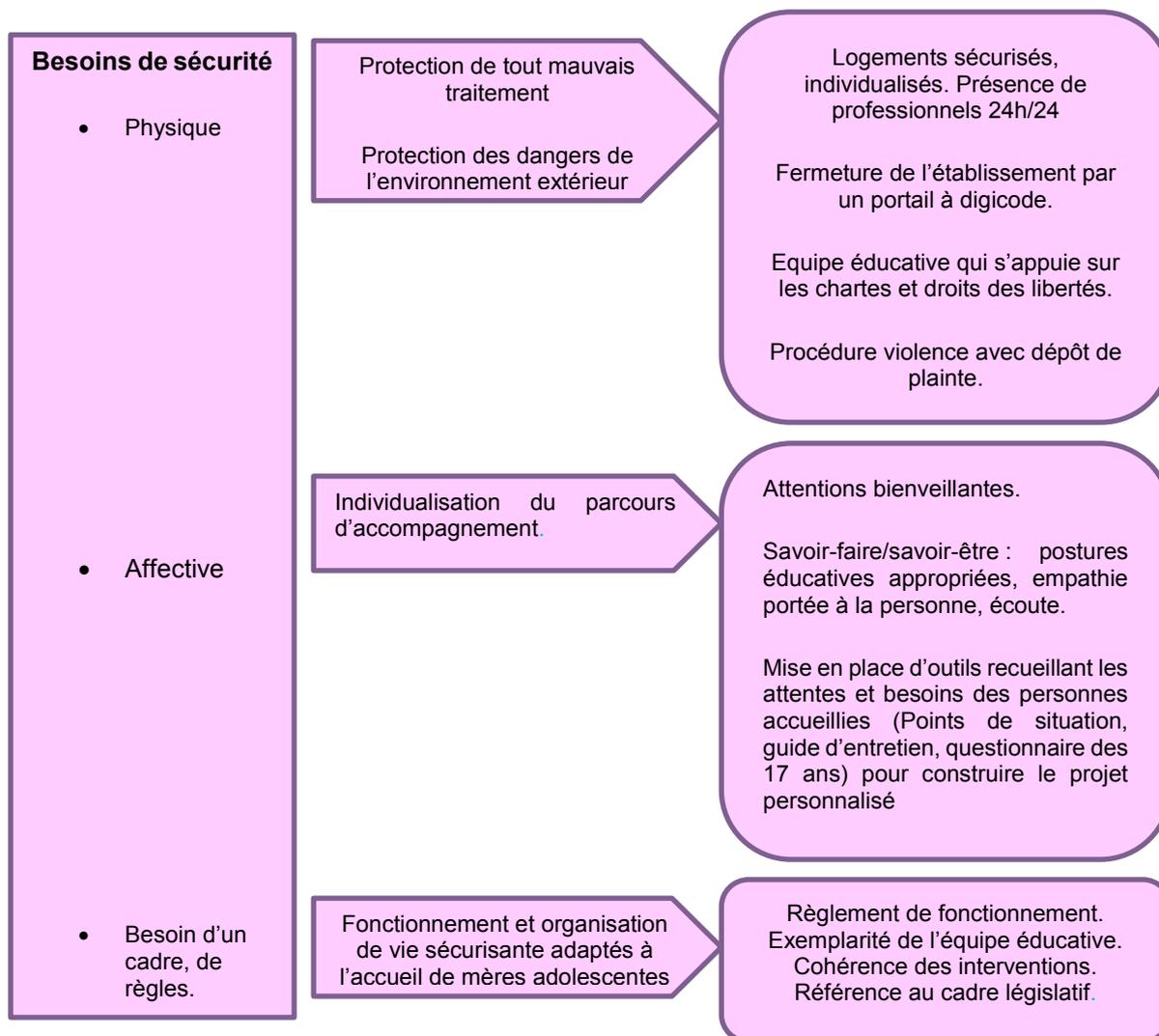
V. La nature de l'offre de service et son organisation

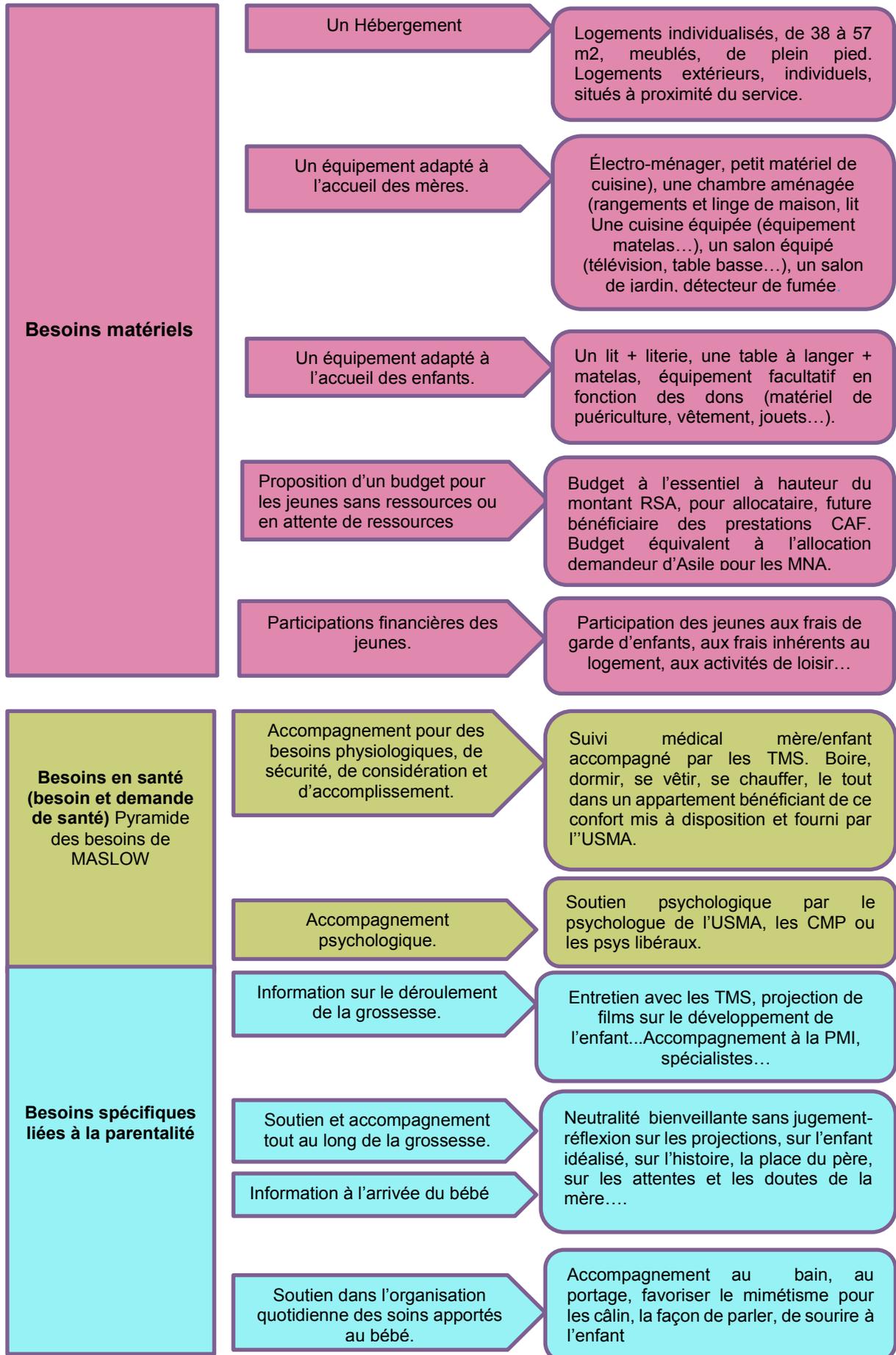
A. La nature de l'offre de service

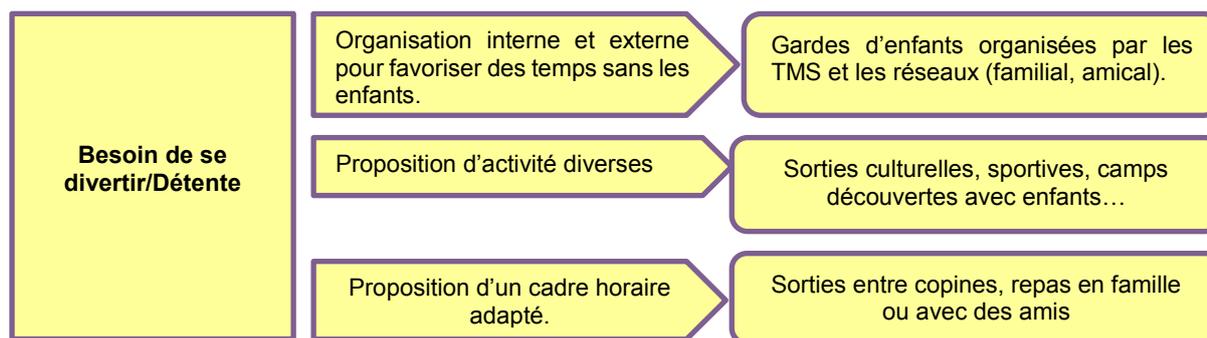
L'objectif principal de l'USMA est avant tout, d'accueillir, d'héberger et d'accompagner les jeunes femmes et leur(s) enfant(s) dans la réalisation d'un projet de vie que les futures et jeunes mères vont mener pendant le temps de leur séjour. De là vont découler des objectifs particuliers en fonction des problématiques et besoins de la personne accueillie. L'ensemble s'inscrivant autour de principaux axes de l'utilité sociale de l'USMA : **la guidance parentale et l'insertion sociale pour les mères adolescentes.**

Pour cela, l'équipe de professionnels travaille à créer un milieu de vie au quotidien et des habitudes de vie adaptées aux désirs, besoins et à l'évolution des jeunes et de leur(s) enfant(s). On entend par « vie au quotidien », l'ensemble des gestes, des actes, des activités, accomplis chaque jour par une personne dans le but de prendre soin d'elle-même ou de participer à la vie sociale.

Ces activités peuvent avoir lieu dans l'espace privatif qu'est leur logement ou dans les lieux collectifs.







« **Notre service fournit un hébergement aux personnes accueillies** » : La proposition d'un hébergement sécurisé est la première action du service, qui conditionne la mise en place de nos différents axes, ou « prestations ». Notre service propose 9 logements sur le site de l'USMA, notre capacité d'accueil restant à 12 jeunes filles pour l'accueil en hébergement et 3 en accompagnement Préventif. Le studio dit « de secours » a été prévu et est utilisé en interne à notre service en accueil d'urgence temporaire, en cas de mise en danger d'une jeune en hébergement extérieur.

Les logements extérieurs sont au nombre de 2 mais une jeune mère peut intégrer son propre logement tout en bénéficiant d'une présence éducative.

Les 12 logements (dont le studio « de secours ») sont situés dans l'agglomération troyenne, dans un quartier bien desservi par les transports en commun et à proximité de commerces et de divers services (pharmacie, médecin, école, police, etc.).

Les logements proposés sont de deux ordres :

- Des maisonnettes mitoyennes, meublées, en rez-de-jardin, de type T2 et T3 attenantes aux bureaux de l'USMA,
- Des appartements banalisés, non meublés, de type T2, dans de petits immeubles.

Notre service propose une aide à l'installation qui comprend l'emménagement proprement dit, le montage et la disposition des meubles, un conseil en matière d'aménagement et d'utilisation des équipements (les compteurs, les appareils ménager, le chauffage, etc.). Un rafraîchissement de l'appartement (peinture...) est éventuellement effectué avant l'intégration pour préparer l'accueil.

Un état des lieux (entrée et sortie) est effectué avec la jeune fille. Une caution locative de 150 € lui sera demandée et restituée à sa sortie si aucune dégradation n'est constatée.

Les actions éducatives proposées par le service en matière de guidance parentale, sont les suivantes :

« **Notre service propose à la personne accueillie un accompagnement à la grossesse et à l'accouchement** » Notre service prépare la jeune accueillie à son rôle de mère et aux conséquences psychologiques et affectives de cette maternité. Il aide la jeune fille à se prononcer sur sa maternité (élever soi-même son enfant, le confier, accoucher sous le secret), à anticiper et assurer la venue de l'enfant dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, le contexte institutionnel, permet à la jeune en lien avec les autres jeunes mères, de se construire une identité et d'être reconnue en tant que mère adolescente.

Il l'accompagne dans ses diverses démarches de suivi de grossesse jusqu'à l'accouchement (cours de préparation à l'accouchement, rendez-vous avec le gynécologue, la sage-femme, l'anesthésiste, examens divers).

Il informe la jeune mère sur l'évolution de sa grossesse et des effets de son mode de vie sur l'enfant qu'elle porte. Il lui prodigue, notamment, des conseils en matière d'alimentation et de sommeil, des informations dissuasives au sujet des effets de l'alcool, du tabac, des médicaments et des stupéfiants sur le bébé.

Il aide la jeune accueillie à organiser le domicile et réunir le matériel de puériculture nécessaire pour la venue de l'enfant : l'aider à préparer la chambre du bébé, lui fournir des conseils concernant le mobilier nécessaire, la layette, les couches, les biberons etc., et l'accompagner pour réaliser ses achats. Il aide la jeune à préparer ses affaires pour le séjour à la maternité. Il réalise des visites à la maternité et collabore avec les équipes médicales.

« Notre service développe chez la jeune accueillies ses compétences à assurer un rôle parental et propose un soutien à la parentalité » Ces jeunes mères sont dans l'impossibilité de prendre en compte chez leur bébé ce qui n'a jamais pu l'être pour elles-mêmes dans leur petite enfance. Elles traitent leur enfant comme elles ont été traitées et comme elles se traitent encore. Nous les recentrons au quotidien sur les besoins primaires du bébé (alimentation, sommeil, relations, interactions, jeux..) afin qu'elles apprennent à développer de réelles compétences maternelles, tout en prenant en compte leur statut d'adolescente.

Notre service s'attache à offrir le climat relationnel le plus propice à une bonne relation mère/enfant.

Il relaie les apports transmis par les professionnels de la maternité et de la petite enfance concernant les soins élémentaires de l'enfant. Il invite la jeune à se questionner concernant la relation qui est la sienne avec son enfant en lien avec son histoire personnelle.

Il travaille avec la jeune mère sur les besoins de l'enfant : comment tenir un bébé, répondre à ses sollicitations en fonction de son âge, le rassurer, jouer avec lui, le stimuler, lui manifester ses sentiments, etc. Il lui propose également des supports de travail au lien d'attachement (massages du bébé, bébés nageurs, ludothèque, promenade au parc, bibliothèque, spectacles pour enfants...), bain, alimentation, change, vigilance, conditions d'hygiène, etc.

« Notre service propose à la personne accueillie un soutien moral, psychologique et une écoute ». (cf. au chapitre : volet thérapeutique p. 37).

« Notre service propose aux parents de la jeune accueillie un accompagnement dans la relation familiale ». Il s'agit d'accompagner les parents, responsables légaux, dans leur rôle éducatif envers leur fille qui, elle-même, a l'autorité parentale sur son enfant. Cet accompagnement vise à activer leurs ressources et valoriser leurs compétences.

Pour permettre à chacun de trouver sa place, le service prend en compte la complexité des systèmes relationnels et affectifs et s'appuie sur les compétences parentales pour maintenir, renouer ou faire sans les liens.

« Notre service propose à la jeune accueillie un conseil et un accompagnement concernant sa situation familiale en construction ». Il s'agit de l'aider à clarifier sa situation relationnelle, d'envisager le futur climat familial qui sera le sien et celui de son enfant, ses rapports avec le père

de son enfant (les relations qui existent autour de l'enfant, la place des autres membres de la famille).

Notre service offre si besoin, une facilitation ou une médiation entre la jeune et son partenaire ou d'autres membres de sa famille, lorsque les relations s'avèrent distendues ou conflictuelles et peuvent nuire au climat familial.

« **Notre service travaille avec la jeune sur la place du père** ». (cf. au chapitre : les relations avec l'entourage p. 16).

« **Notre service assure à la jeune accueillie un suivi en matière de santé** ». (cf. au chapitre : Volet thérapeutique p. 33).

Les activités et actions éducatives proposées en matière d'insertion sociale par le service sont les suivantes :

« **Notre service favorise la mobilisation personnelle de la jeune accueillie en prenant en compte les réalités de parents** ». La plupart du temps, les propres mères des jeunes filles ne leur ont pas donné suffisamment d'outils pour qu'elles puissent « s'autonomiser ». Ces adolescentes doivent grandir plus rapidement en termes de responsabilités. Être autonome, c'est savoir utiliser un réseau social soutenant et aidant. Nous devons les aider à s'ouvrir vers l'extérieur et à trouver des centres d'intérêt autres que celui de « jeune mère en galère ».

En dehors de la scolarité ou lieu de formation, notre service propose diverses interventions telles que : activités manuelles, cuisine, soins esthétiques, séjours de vacances, spectacles, activités sportives et de loisirs, événements (anniversaire), fêtes traditionnelles..., visant à donner à la jeune accueillie l'envie d'entreprendre, d'avoir des projets et une vie sociale. Cela permet aussi de stimuler chez elle le goût de créer, de s'exprimer et d'améliorer sa communication et sa présentation.

Ces interventions éducatives passent par la valorisation personnelle de la jeune accueillie ou l'accomplissement de certaines potentialités sociales, intellectuelles, créatives, artistiques, etc. Il peut s'agir encore de l'aider à s'inscrire dans des activités culturelles ou sportives, de l'inciter à utiliser les ressources du territoire en matière d'équipements socio-culturels.

« **Notre service propose une aide matérielle** ». La jeune fille accueillie bénéficie en général du RSA avec lequel elle doit subvenir à ses besoins et ceux du bébé (alimentation, habillement, frais divers,...). Cependant, pour la jeune qui est sans ressource, notre service peut lui proposer ainsi qu'à son bébé un soutien matériel : (aide alimentaire, effets nécessaires au nouveau-né dont les couches, aide à l'habillement, aide aux frais de santé (produits pharmaceutiques), aide aux frais de garde, aide au transport, aide au frais scolaires (inscription et fournitures), argent de poche, aide concernant les produits d'entretien ...)

« **Notre service informe et accompagne la jeune accueillie dans ses démarches administratives, pour connaître ses droits et comprendre ses devoirs** ». Il présente les différents services des administrations auxquels la jeune accueillie aura affaire : PMI, CAF, etc. et lui en explique la bonne utilisation. Notre service l'aide à remplir et à obtenir certains documents

auprès de différentes administrations : Services fiscaux, Pôle Emploi, CPAM, Mission Locale, Maire, Préfecture, PIADA, OFPRA, USSSAF,...

« **Notre service apprend à la personne accueillie à gérer son budget, à faire des choix de consommation en lien avec sa situation sociale et économique** ». Notre service initie et accompagne la personne accueillie aux actes économiques prioritaires (charges inhérentes à la location d'un logement, alimentation, habillement). Il l'aide à prévoir ses achats, établir un budget, faire ses comptes.

Il l'aide et la sensibilise à établir des priorités : à faire des choix, à anticiper des dépenses, à réaliser le cas échéant des provisions, à réaliser de l'épargne sur livret en vue d'un projet.

B. L'organisation interne de l'offre de service

1. Les modalités d'admission et de sortie

Nous sommes particulièrement attentifs à ce moment particulier du parcours de la personne accueillie, qu'est l'admission puisqu'il pose les bases de la rencontre entre la jeune fille et les professionnels. Après bien souvent des événements douloureux, des ruptures traumatiques, nous savons combien se voir plongé dans un milieu nouveau, avec des personnes inconnues, des valeurs nouvelles, un langage inhabituel, peut être un moment difficile à vivre.

Nous nous attachons donc à offrir à la personne nouvellement arrivée un lieu d'hébergement qu'elle pourra s'approprier et investir en fonction de ses goûts, de ses envies, sans être dans la crainte, par la suite, de se voir déplacée en fonction d'un nouvel arrivant.

Nous nous employons également à proposer à la personne un environnement propre, aménagé de façon chaleureuse, au sein duquel tout ce qui peut favoriser la convivialité est mis en place (la petite fleur sur la table basse, la corbeille de bonbons...). En effet, il nous semble nécessaire que la jeune fille qui arrive dans notre service se sente attendue.

En plus d'un milieu serein et d'un cadre qui est adapté aux besoins des adolescentes, la disponibilité des personnes qui accueillent, la façon de recevoir, le savoir-être sont autant d'éléments qui, réunis, vont permettre de pouvoir atténuer l'inquiétude inhérente aux bouleversements que peut engendrer le placement et de ce fait donner la meilleure base pour instaurer une relation de confiance et construire un projet personnalisé. Cela est très important pour nous, et notre expérience l'a confirmé.

• **Avant l'arrivée de la jeune fille :**

Notre service est sollicité par l'Aide Sociale à l'Enfance pour admettre une jeune. Une concertation a lieu entre la direction du service et l'organisme « placeur » pour déterminer les modalités d'accueil.

Si la décision d'un accueil est actée, le service demande à ce que l'organisme « placeur » lui fasse parvenir des éléments d'informations, écrits, sur la situation, nécessaires pour la préparation de l'entretien et les suites à donner. Les documents envoyés vont permettre également de présenter la situation en réunion clinique durant laquelle l'éducateur référent sera choisi en fonction des informations reçues mais aussi en fonction du nombre de suivi que possède le professionnel.

Un entretien auquel participent le chef de service, l'éducateur référent et parfois le psychologue de l'établissement est proposé à la jeune fille, en présence des détenteurs de l'autorité parentale et/ou d'un travailleur social. Cette rencontre a pour objectif de présenter le service, de visiter les locaux, de remettre la pochette contenant les documents relatifs à la loi de 2002-2 (livret d'accueil, charte des droits et libertés de la personne accueillie, règlement de fonctionnement, trombinoscope).

Il s'agit d'expliquer, de façon précise, les modalités de fonctionnement du service et d'en préciser le cadre.

La personne accueillie et le détenteur de l'autorité parental sont également informés lors de cet entretien, de l'ensemble de leurs droits et des possibilités qui s'ouvrent à eux dans le cadre de l'accompagnement.

Par ailleurs, cet entretien doit permettre de recueillir et de répondre aux questions que la jeune femme et sa famille se posent sur l'accompagnement proposé et qu'elles puissent s'exprimer sur le sens qu'elles donnent à cet accueil.

Il doit aussi permettre de faire un point sur la capacité de la jeune fille à vivre seule.

- **L'arrivée de la jeune :**

Au jour prévu, la jeune est attendue par l'éducateur référent qu'elle a rencontré lors de l'entretien et qui s'est rendu disponible toute la journée pour l'accueillir et l'accompagner. Sur ce temps d'accueil, l'éducateur « se pose » avec elle, l'aide à s'installer, effectue avec elle des démarches pour prévoir le repas qui généralement est pris en commun.

La jeune accueillie est présentée aux personnes présentes sur le site, adultes et adolescentes.

L'entretien avec le psychologue est obligatoire mais pas urgent. Il est parfois prévu à la suite de l'entretien d'accueil si le psychologue y est présent.

Dans les quinze jours qui suivent l'admission, les détenteurs de l'autorité parentale sont conviés par le Directeur de l'établissement pour la signature du contrat de séjour.

Dans les deux à trois mois qui suivent l'admission, le projet personnalisé de la jeune fille est établi et signé par les divers protagonistes.

- **La sortie de la jeune :**

L'accompagnement ne peut se réaliser que dans le temps imparti à la prise en charge (défini par le Juge des enfants lors de l'audience ou par l'ASE), généralement jusqu'à la majorité de la jeune mère et au plus long jusqu'à ses 21 ans.

L'idée d'un suivi en appartement extérieur permet de renforcer l'accompagnement en fin de prise en charge et de vérifier le taux d'autonomie de la jeune mère avant sa sortie définitive de l'établissement.

Même s'il n'en demeure pas moins un objectif, les retours en famille ne sont pas majoritaires en fin de prise en charge.

La majorité des sorties s'effectuent en logement autonome avec ou sans le compagnon. Si nécessaire, un relais avec les professionnels de secteur du lieu d'habitation est effectué avec la jeune.

Une activité spécifique pour marquer le départ de la jeune fille est mise en place (repas collectif, invitation au restaurant...).

Pour les jeunes mères qui n'ont pas pu, ou pas su se saisir de l'aide apportée par l'USMA et où la séparation mère/enfant a été nécessaire car elles ont été dans l'incapacité d'exercer leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, un retour dans la famille ou une orientation dans un autre établissement de la protection de l'enfance sont envisagés.

La personne accueillies, une fois sortie des effectifs peut contacter le service ou rendre visite à un professionnel au sein même de l'établissement pour se faire aider dans un acte de la vie quotidienne, une démarche administrative, se voire orientée vers une instance de droit commun ou tout simplement, venir nous donner de ses nouvelles.

2. *Les volets d'accompagnement*

En cohérence avec les valeurs de l'association et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, les jeunes mères et leur bébé sont placés au cœur du projet d'établissement.

En fonction de leurs besoins identifiés et/ou exprimés, les personnes accueillies, à tout moment de leur existence, bénéficient des moyens humains et techniques mis en œuvre par l'établissement. Cela implique un accompagnement porté par une équipe pluri-professionnelle au service de la personne dont l'attention sera plus particulièrement centrée sur les dimensions fondamentales de la vie que sont le bien-être, la citoyenneté et l'épanouissement de la personne tout en proposant un accompagnement à la parentalité afin de garantir à l'enfant un milieu bienveillant et sécurisé.

a) *Projet Personnalisé*

A l'USMA, l'élaboration du projet personnalisé est une étape primordiale dans le parcours de la jeune femme accueillie. En effet, la personne accueillie bénéficie d'un accompagnement personnalisé, tout au long de son parcours, dans lequel elle se rend actrice et pour lequel l'adhésion de sa famille est recherchée. Ce projet personnalisé définit les bénéfices attendus ou visés pour chacune des jeunes filles accueillies qui sont en lien avec les prestations offertes par notre service. Ainsi, au bout de trois mois de prise en charge et à l'issue du « bilan d'admission » discuté en réunion institutionnelle, l'ensemble des professionnels liés à l'accompagnement déterminent les modalités d'accompagnement spécifiques de la personne dans toutes ses dimensions. Le Projet personnalisé décline plus particulièrement les dimensions relatives aux différents aspects de la parentalité, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, de la qualité de la vie affective, du développement de la vie culturelle et des relations sociales. Il est rédigé à partir d'une trame définie au préalable.

Afin de recueillir la parole de la personne, le projet personnalisé est alimenté dans un premier temps, par les réponses données « au guide d'entretien » (Afin de recenser les besoins) proposé à la jeune fille un mois après son admission, et par « les points de situation », réalisés tous les deux mois, où l'expression de l'adolescente est recherchée et facilitée. Lors de ces « points de situation », en lien avec les besoins et les préoccupations de la personne accueillie, des objectifs opératoires sont définis ainsi que les moyens de mise en œuvre et les modes d'évaluation. C'est un moment de partage entre la personne accueillie et les membres de l'équipe (un éducateur référent, un professionnel de la petite enfance et l'assistant du service social qui s'occupe plus particulièrement de l'insertion scolaire et/ou professionnelle) sur les réussites ou les difficultés dans la mise en œuvre des actions, sur des propositions d'ajustement et sur la mise en place d'autres objectifs opératoires.

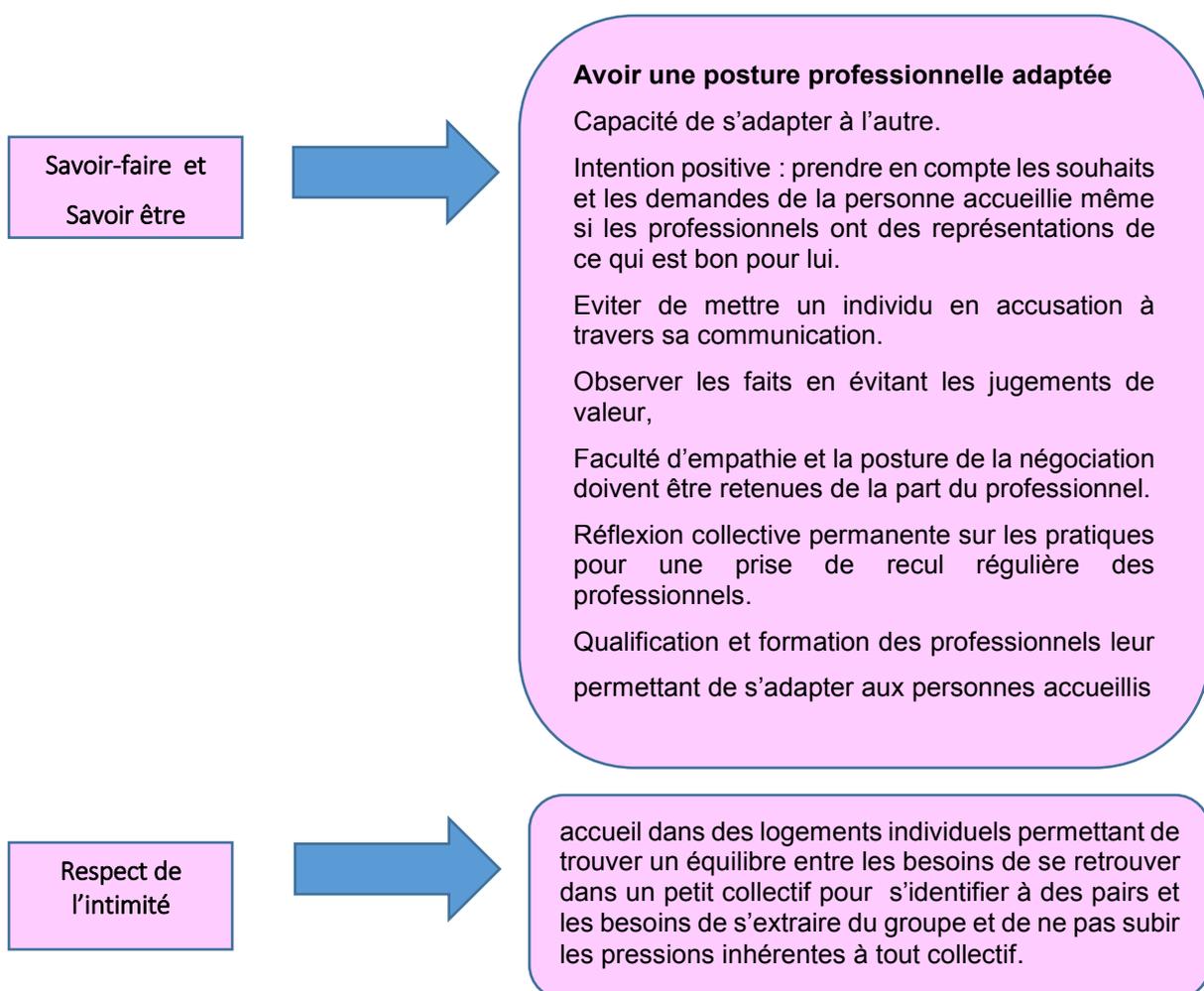
Une fois le Projet Personnalisé rédigé par le référent de l'adolescente et validé par le chef de service, le document est proposé pour lecture et pour signature aux différents protagonistes

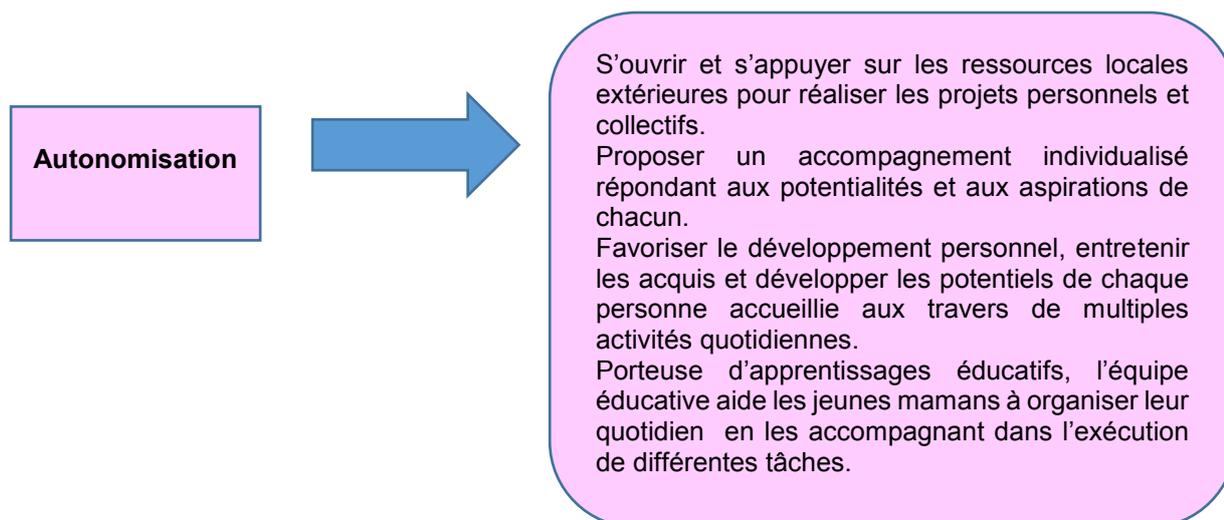
(personne accueillie et représentants légaux) qui peuvent y apporter des corrections ou y émettre leurs attentes, notamment pour les personnes possédant l'autorité parentale.

Afin de vérifier la pertinence du projet d'accompagnement mis en œuvre et l'investissement de la personne accueillie dans les actions entreprises, environ tous les six mois, lors des bilans de synthèse effectués avec l'ensemble de l'équipe, une réflexion plus approfondie est menée par les professionnels afin d'évaluer la situation. Cette analyse des données permet de réactualiser, si nécessaire, le contenu du projet personnalisé sous forme d'avenants datés, toujours en prenant en considération l'expression des désirs et besoins de la personne accueillie et de son représentant légal. En effet, des rencontres systématiques référent/personne accueillie et référent/détenteurs de l'autorité parentale sont mises en place pour rendre compte des conclusions et des décisions soumises par l'équipe.

L'éducateur référent est le garant de la personnalisation du projet de la personne accueillie qui se concrétise par des accompagnements individuels particuliers.

b) Volet éducatif





Sécurité physique et affective :

La sécurité affective passe avant tout par un état de sécurité physique. Pour pouvoir atteindre une tranquillité d'esprit, il est indispensable de sécuriser l'environnement pour limiter les craintes d'un quelconque danger. La sécurité physique est l'un des piliers de la sécurité psychique. La bienveillance des adultes, leur écoute, la cohérence des actions... permettront alors de compléter cette sécurité physique pour atteindre un état de bien-être psychique et affectif.

Ainsi, une jeune maman, qui vit dans une atmosphère détendue où elle se sent en sécurité, sera à même de proposer à son bébé une présence et une stabilité rassurante, des points de repères structurants et une disponibilité tant physique que psychologique nécessaire au bon épanouissement de l'enfant.

L'USMA, aujourd'hui, est un lieu fermé avec un interphone et une ouverture de portail déclenchée par un personnel de l'USMA. Cette fermeture par digicode permet de ne pas être confronté à de multiples intrusions qui peuvent parfois générer de fortes tensions, voire des violences. Ainsi, les jeunes mères gagnent en sécurité, en sérénité et restent disponibles pour leur(s) enfant(s) et leur insertion.

Cette fermeture de l'établissement nous permet également de mieux gérer les sorties et les entrées des différents individus, ce qui nous amène à être davantage accueillants et respectueux, allant à la rencontre de toute nouvelle personne pour nous présenter ou simplement dire un petit mot de « convivialité ».

Accueillir, écouter, sécuriser, veiller au bébé et jeune enfant.

Depuis mai 2010, une nouvelle orientation a été prise à l'USMA dans le suivi des bébés et enfants, celle de bénéficier d'un personnel formé et spécialisé dans la petite enfance (éducatrice spécialisée fonction « EJE », auxiliaire de puéricultrice) et qui a pour mission de veiller à la sécurité de l'enfant, à sa santé, à son bien-être et à son développement. Ainsi, nous tentons, avec d'autres compétences que celles de l'éducateur spécialisé, d'affiner notre lecture de la relation mère/enfant.

Cet accompagnement permet de garantir au bébé, un espace sécurisant, où il ne s'agisse que d'être pris en charge par des adultes qui n'ont rien d'autre en tête que de « penser à lui ». Il convient d'accueillir le désir de cet enfant de se développer, son envie de grandir. Des paroles gratifiantes, un regard joyeux, bienveillant, sont importants sur un petit enfant parfois en carences

parentales, relationnelles et/ou éducatives. Il est nécessaire d'être attentif et de prendre le temps d'observer.

Il faut être suffisamment vigilant pour qu'on ne laisse jamais longtemps un enfant ni une maman en souffrance dans la relation duelle. Il s'agit d'amener un étayage suffisant, de compenser ses carences sans jamais se substituer à elle.

Le rôle d'un personnel spécialisé dans la petite enfance est complémentaire avec celui des autres membres de l'équipe.

L'insertion sociale et professionnelle : une réponse incontournable pour un adulte en devenir.

L'insertion sociale et professionnelle fait partie intégrante de notre projet, c'est une mission « moteur » dans l'accompagnement des jeunes femmes accueillies : les jeunes mères, dès leur admission, sont rapidement demandeuses et se saisissent vite de la disponibilité, de l'écoute de chaque professionnel référent et de l'assistante de service social pour identifier les besoins et définir des objectifs clairs.

Travailler l'insertion sociale est la première démarches : accéder aux droits, connaître ses devoirs, se déplacer pour rencontrer les organismes qui peuvent répondre aux demandes, apprendre à téléphoner au bon interlocuteur, savoir formuler une question, lire et comprendre des documents, joindre des justificatifs, repérer les démarches à faire, se repérer dans l'administration française,

L'insertion scolaire et/ou professionnelle vient ensuite. Elle est à l'image de la jeune fille, très personnalisée. Cette envie de scolarité ou de formation est d'autant plus entendue, qu'elle peut être rapidement mise en place. La jeune mère peut, dès son arrivée s'exprimer sur son parcours scolaire, faire part de ses ressentis, de ses envies, de ses projets. Elle peut également prendre le temps et l'envisager par la suite.

Ce pôle insertion permet aux mères de donner un sens autre à leur vie que la maternité, et leur permet de s'ouvrir sur le monde.

Nous avons pu observer que :

- Les jeunes mamans ne s'enferment plus avec leur bébé.
- Elles ont la possibilité de reprendre une place d'adolescente « à temps partiel » par les fréquentations de jeunes du même âge grâce à la scolarité ou la formation.
- N'étant plus reconnues uniquement comme des « mères adolescentes », elles peuvent se projeter comme des adultes en devenir.
- L'image d'elles-mêmes souvent négative tend à être restaurée.
- Elles se sentent valorisées puisqu'elles ne se vivent plus dans l'échec.

L'insertion scolaire ou professionnelle est un parcours difficile pour les jeunes mères. Certaines, avec notre appui, sont prêtes à l'affronter, d'autres vont essayer, y revenir et partir de l'USMA sans forcément avoir quelque chose de concret en main. Pour ces dernières, ce qui est important pour nous, c'est qu'elles l'aient expérimentée, qu'elles sachent que cela existe et connaissent les démarches à suivre pour y retourner.

La cohésion de l'équipe est primordiale et crée un élan positif permettant à la jeune d'avancer. Celle-ci peut s'appuyer sur le socle commun que chaque membre de l'équipe fait résonner au quotidien.

Les séjours.

Les différents séjours organisés par l'USMA ont pour intérêt d'observer, sur une période longue et de façon quasi-continue les habitudes et les comportements des jeunes mères avec leur enfant. Il s'agit ainsi d'être au plus près de leurs réalités quotidiennes tant dans leurs compétences que dans leurs difficultés.

Le lieu d'hébergement est choisi par l'équipe éducative mais l'ensemble des activités sont proposées, organisées et budgétisées par les jeunes mères, en groupe ou en binôme, accompagnées d'un éducateur. Le processus participatif financier (Il est demandé, aux jeunes mères bénéficiant du RSA, de participer à hauteur de 50 à 60 €, en fonction de l'âge de l'enfant pour 6 jours de camp) et personnel permet de mettre les jeunes filles au cœur du projet et de les positionner en tant qu'actrice dans l'organisation de leurs vacances et donc dans le respect de leurs envies et de leurs attentes.

Il est également important, à travers ce séjour, que les jeunes femmes sortent du contexte institutionnel qui peut parfois être pesant pour elles. L'éloignement géographique peut, à lui seul, leur être bénéfique.

Ce séjour nous amène également à effectuer d'autres observations et donc à réfléchir à d'autres perspectives de travail par le biais de divers supports agréables tels que les sorties, les activités ou les moments de détente dont de « cocooning ».

Ainsi, toujours en lien avec le projet personnalisé et le travail mis en place par les professionnels tout au long de l'année, nous invitons les jeunes mères à partager des activités et des temps de loisirs auxquels elles ne peuvent pas toujours accéder dans leur vie quotidienne. Ce temps de vacances est aussi l'opportunité de leur permettre de ne plus à avoir à gérer l'organisation et la logistique relatives aux repas et ainsi profiter pleinement sans cette contrainte qu'elles doivent assumer toute l'année.

Enfin, à travers toutes ces finalités, nous travaillons perpétuellement et de manière plus ou moins directe sur le lien entre les jeunes mamans et leur enfant. Outre les observations et pistes de travail qui peuvent découler du séjour, nous aspirons, grâce au contexte et au cadre proposés, à nourrir et à enrichir la relation.

Pour procéder à l'évaluation du séjour, un petit journal est tenu par les professionnels afin d'y noter leurs observations et leurs réflexions quotidiennes et lors d'une réunion institutionnelle, un temps d'échanges avec l'équipe éducative au complet sera organisé pour faire un retour de ces dernières. Pourront alors, en lien avec les éducateurs référents, se dégager d'autres axes de travail ou d'analyses que ceux existants.

En accord avec les jeunes filles et leurs représentants légaux, un panel de photos représentatives du séjour et des activités est affiché dans les locaux collectifs afin d'amener les jeunes mamans à partager leurs expériences et leurs nouvelles connaissances. En parallèle, un album illustré de photos et dédié par nos soins, est offert à chacune des participantes pour qu'elles puissent perpétuer le souvenir de ce séjour et le raconter, par la suite, à leur enfant.

c) Volet pédagogique

Permettre la création et/ou le maintien du lien mère/enfant

Le temps de la grossesse :

Au fil de notre expérience auprès des jeunes mères adolescentes, nous sommes convaincus qu'il est important de pouvoir accueillir les jeunes filles pendant leur temps de grossesse. Qu'elles puissent créer leur nid, leur espace à elles tout en étant accompagnées, afin de pouvoir, petit à petit, faire une place à leur bébé. La grossesse est une période privilégiée qui permet de faire connaissance avec l'adolescente, de prendre soin d'elle mais aussi d'établir une relation de confiance afin qu'elle se sente impliquée dans une réelle alliance de travail. Créer un lien de confiance avec la future maman est primordial. Il s'agit d'établir un espace sécurisant, apaisant et « cocoonant ».

Nous parlons de « maternage » lorsque nous expliquons notre action auprès de ces jeunes filles enceintes. Prendre soin d'elles, leur porter de l'attention, y être attentifs en les observant, en les écoutant sont des axes de travail primordiaux si nous voulons qu'à leur tour, elles prennent soin de leur bébé.

Tout événement physique, affectif, psychique ou émotionnel vécu par la mère pendant sa grossesse a une répercussion sur l'enfant à venir. Pour Myriam SZEGER, pédopsychiatre et psychanalyste « *le fœtus mémorise le sensoriel* ».

En étant présent auprès de la jeune fille, en lui permettant de mettre des mots sur ses envies, ses angoisses, ses questionnements, nous tentons de l'aider à accueillir le bébé dans les meilleures conditions. Au-delà de la préparation matérielle, nous tentons de préparer la jeune à accueillir le futur bébé psychiquement.

Le temps de retour dans le logement avec bébé :

La sortie de la maternité est souvent très attendue par les mamans qui aspirent à se retrouver en toute intimité avec leur bébé, dans leur lieu de vie, tout spécialement préparé pour l'arrivée de l'enfant.

Cependant et malgré leur impatience, le retour dans l'appartement est souvent source d'angoisses. Toutes les mamans expriment souvent, leurs craintes notamment de ne pas se réveiller si bébé pleure, la peur de ne pas l'entendre, la peur de ne pas savoir quoi faire s'il y a un problème. Elles sont fatiguées, parfois complètement désemparées par cet être si petit, si fragile qui focalise toute leur attention.

Nous nous devons donc d'être encore plus présents auprès de ces jeunes mères bouleversées dans leur équilibre affectif. Les jeunes mères se sentent alors soutenues, entourées mais également responsabilisées du fait d'être en logement autonome. Outre une présence de tous les instants, cela implique aussi une réelle disponibilité de la part des professionnels.

Cependant, nous devons savoir être là mais avec une certaine discrétion, savoir répondre à leurs moindres demandes mais sans jugement, sans étonnement. Le fait d'être soutenant lors de ces premiers temps de rencontre entre la mère et son enfant mais aussi tout au long de la prise en charge nécessite une relation de confiance qu'il faut avoir établi au préalable.

En effet, il appartient à tout professionnel d'être vigilant, à ne jamais être intrusif, savoir être suffisamment bien à l'écoute des mamans pour laisser venir la parole liée au bonheur, aux doutes, aux craintes... .

Ces jeunes mamans, très peu sûres d'elles, sollicitent davantage une présence qu'un acte technique de puériculture qui risque de les conforter dans cette image négative qu'elles ont souvent d'elles-mêmes. Notre fonction initiale n'est donc pas de nous occuper directement du nourrisson car accorder trop d'empathie à l'enfant exacerberait cette rivalité déjà préexistante entre les professionnels et les adolescentes qui se sentiraient alors dépossédées de leur rôle maternel.

Les aider à trouver des repères, des modèles, tels sont les objectifs essentiels de nos interventions. Il ne s'agit pas de faire de ces adolescentes des mères exemplaires, à l'image de nos propres représentations. Il nous faut prendre en considération la diversité des comportements parentaux et permettre à chacune de développer ses propres compétences.

Porter une égale attention à la mère et à l'enfant pour déceler les moindres occasions où nous pouvons favoriser et valoriser un moment de communication, d'intérêt, voire de bien-être partagé, établir une relation de confiance, accompagné, guidé... sont les lignes directrices qui accompagnent notre mission de guidance parentale.

Proposition d'un atelier bébé signe : C'est un atelier d'initiation à la communication gestuelle associée. Cette action permet de sensibiliser les jeunes mamans qui ont parfois des difficultés à entrer en communication avec leur bébé. Elles y découvrent que la communication ne passe pas que par la parole.

La communication gestuelle est un outil associant à la parole un signe issu de la langue des signes française. Avec cet outil, l'enfant peut donc exprimer ses besoins, ses goûts, ses ressentis, ses émotions et se faire comprendre avant l'acquisition de la parole.

Proposer les signes à un jeune enfant, c'est avant tout adopter une posture adaptée : se mettre à sa hauteur, le regarder, l'écouter, être dans l'instant présent et penser cet enfant comme un être compétent.

Une séance peut contenir :

- La présentation d'une comptine signée,
- La découverte de signes en relation avec la vie quotidienne (sommeil, alimentation, soins, entourage de l'enfant) et sous forme de jeux.
- La lecture d'un livre pour enfant en signant les mots essentiels du livre.

Cet outil relationnel permet aux jeunes mères de se faire comprendre par leur enfant et eux-mêmes, de se faire comprendre par leur maman. C'est un moyen de communication qui a pour but de faciliter les échanges.

L'auxiliaire de puéricultrice est formée pour animer cet atelier.

Proposition d'un atelier massage bébé : L'action massage bébé fait partie intégrante des spécificités de prise en charge de l'USMA. Les séances peuvent se faire de façon individuelle et/ou collective dès lors que la santé du bébé ne porte aucune contre-indication.

Le cursus complet s'effectue en 5 séances permettant à la jeune mère d'apprendre les gestes pour masser la globalité du corps de son enfant et ce, dans le but de lui procurer du bien-être et de communiquer avec lui.

Les séances se déroulent aussi bien dans la salle bébé prévu à cet effet qu'à domicile, l'essentiel étant le confort et le bien-être des protagonistes. Plus la jeune maman sera à l'aise et se sentira bien dans un lieu précis, plus les échanges en seront bénéfiques.

En plus d'une adaptation en ce qui concerne le lieu, il est également important que la personne accompagnant l'activité puisse s'adapter au rythme de chacun. Les séances peuvent se réaliser que lorsque maman et bébé sont disponibles psychologiquement et en même temps.

En effet, les séances de massage sont là pour que chacun prenne plaisir et se sente bien. Il n'est pas concevable de masser un enfant qui pleure, dort, a faim, souffre.... Même chose concernant l'état psychique de la maman. Si cette dernière est parasitée et non disponible au moment de la séance, celle-ci est reporté à plus tard.

L'éducatrice spécialisée « fonction petite enfance » est formée pour accompagner cette activité.

Proposition de l'atelier « bébés nageurs » : Cette activité est régulièrement proposée aux jeunes mères et leur enfant accueillis à l'USMA. Elle n'a aucun caractère obligatoire, y participent les mamans qui le souhaitent. Les conditions sont relatives au règlement des piscines communales de Troyes et agglomération qui permettent l'accès au bassin pour les bébés à partir de 6 mois. L'objectif de cette activité consiste, avant toute chose, à proposer aux jeunes mamans et à leur bébé, un temps ludique et de détente. Un accompagnement éducatif permet une présence rassurante pour la maman qui doute parfois de ces capacités à rassurer son enfant.

Témoignages de quelques mamans :

- « il y a pleins de jouets dans l'eau, pleins d'enfants et mon fils n'a pas peur » C.
- « Mon fils, ça lui a toujours plu ; dans l'eau il est libre ». A.
- « ça détend ma fille tellement elle s'amuse et ça me fait plaisir de la voir heureuse ». G.

d) Volet thérapeutique

Le suivi de la santé de la personne accueillie

Il est difficile d'envisager certaines actions en santé sans la collaboration de partenaires lorsque celle-ci touchent plus particulièrement une population avec parfois un passé traumatique. Néanmoins, il faut permettre que les jeunes filles que nous accueillons, dans le cadre de leur « autonomisation » puissent se créer et apprendre à se construire un réseau social en leur laissant la possibilité de le nourrir par des personnes de leur choix. Ainsi, si la jeune fille a déjà déclaré un médecin traitant, nous tenons à privilégier le fait qu'elle puisse le garder estimant que le professionnel a déjà une connaissance approfondie de la situation médicale de la personne et qu'une relation de confiance c'est créée au préalable. Pour les autres, nous accompagnons la jeune fille dans la recherche d'un médecin généraliste attiré dont les compétences recherchées sont :

- Répondre aux besoins de l'adolescente en tenant compte de ses préoccupations, qui présenter une compréhension empathique...
- Qui soit abordable, qui se montre habile dans la communication, qui ne soit pas trop intrusif...
- Qui soit disponible,
- dont le cabinet se situe aux abords de l'USMA.

Ces qualités ou compétences nous semblent réellement essentielles chez tous les professionnels de la santé mais elles sont à exiger chez les médecins généralistes et les spécialistes en

gynécologie avec lesquels, les jeunes filles accueillies sont amenées à créer plus particulièrement une relation de confiance, un lien fort, un terrain plus propice aux confidences.

Généralement, lorsque les jeunes filles arrivent à l'USMA, elles ont déjà rencontré une première fois un gynécologue. Parfois, certaines veulent en changer, nous les orientons une nouvelle fois vers le droit commun. Certains suivis sont particuliers dans le sens où ils ont été débutés hors ville de Troyes (Romilly sur seine). Nous essayons, autant que faire se peut, de poursuivre les démarches là où elles ont commencées.

Au 7^{ème} mois de grossesse, les futures mères sont orientées vers les instances hospitalières.

Les jeunes filles que nous accueillons sont rarement demandeuses d'un accompagnement psychologique. Si elles se montrent réfractaires à échanger avec le psychologue de l'établissement nous pouvons leur proposer un thérapeute (médiation animale, hypno thérapeute...) exerçant à TROYES ou son agglomération, loin des regards des jeunes filles prises en charge à l'USMA.

C'est de la fonction du psychologue de l'établissement d'orienter une jeune vers l'extérieur.

« Notre service assure à la jeune accueillie un suivi en matière de santé ». En premier lieu, notre service fournit à la jeune une information quant à l'existant en matière de soin (centre de planification, centre hospitalier...), lui explique le rôle des différents spécialistes, l'aide à choisir ses médecins si nécessaire.

Il assure un suivi en matière de santé, veillant à ce que les bilans médicaux soient effectifs et les vaccinations à jour. Il accompagne quand il le faut la jeune fille pour la prise de rendez-vous, lui fournit les explications nécessaires pour une bonne compréhension des ordonnances, des examens et des éventuels traitements.

Notre service prodigue également des informations et des conseils dans les divers domaines de l'hygiène de vie et si nécessaire, oriente vers d'autres intervenants (notion de réseau partenaires) : sommeil, alimentation, prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, des stupéfiants et des IST, contraception.

Notre service mène des actions de prévention en faisant appel à des organismes extérieurs.

« Notre service propose à la personne accueillie un soutien moral, psychologique et une écoute ». Notre service aide la jeune accueillie à surmonter des épisodes difficiles, des moments d'angoisse ou de découragement, à reprendre confiance en elle et à revaloriser son image de soi.

Il propose une disponibilité et une écoute permanente 24h/24h.

L'aide psychologique apportée à la jeune accueillies vise à ce qu'elle puisse se remémorer des moments de son histoire passée et y donner du sens. Elle vise également à accompagner ses émotions et l'aider à mieux les gérer.

Proposition d'un atelier massage pour les mamans : Les jeunes mères confiées à l'USMA ont un quotidien assez soutenu en termes d'exigence horaire, de rythme de l'enfant, de scolarité, de stages, de démarches administratives et de rendez-vous divers. Elles ont donc une grande amplitude horaire journalière. Toute cette organisation ne laisse que peu de place aux moments de détente. Cependant, les jeunes mères sont plus disponibles pour leur enfant lorsqu'au préalable, elles ont pu prendre du temps pour elles.

La proposition de masser les mamans et futures mamans à partir du 4^{ème} mois de grossesse est une activité pérenne à l'USMA.

Le massage est un vrai moment de détente et de réconfort à la fois pour la jeune mère mais aussi pour le futur bébé. Il aide à soulager les douleurs que ce soit au niveau du dos, des épaules, ou ailleurs. Cela permet également de réduire le stress. Il est adapté aux besoins du moment.

Il a également comme bienfait de calmer corps et esprit. Le massage peut permettre à la jeune femme enceinte de se réapproprier son corps et de mieux l'accepter.

Ce moment est un temps rien que pour elle pendant lequel elle peut se détendre ou même discuter. Le massage s'effectue soit au domicile de la jeune femme ou au sein de l'USMA dans les locaux collectifs.

Il est également proposé à la jeune maman d'être masser avant qu'elle masse elle-même son bébé, pour lui permettre d'être plus détendue et plus disponible pour ce moment d'échange avec son enfant.

L'auxiliaire de puériculture est formée pour la pratique de cette activité.

C. Les modalités d'organisation interne à la structure

A l'USMA, est considéré comme personnel éducatif toute personne qui intervient en relation directe avec les jeunes filles accueillies (éducateurs spécialisés, auxiliaires de puéricultrice, éducatrice spécialisée fonction petite enfance, surveillantes de nuit, maitresses de maison). Ce personnel possède des horaires de travail sur une base annualisée qui se décompose en temps de :

- Prise en charge du collectif, appelée « plage horaire ».
- Accompagnement individuel (suivi individuel des jeunes mères, contacts avec les familles et les partenaires, rédaction d'écrits professionnels, démarches diverses...).
- Réunions hebdomadaires.

Un relai de 15 minutes est prévu pour les professionnels en « plage horaire » pour le passage d'informations.

Afin que les professionnels ne soient pas exclus du système de communication, des outils d'information tels que le cahier de liaison, l'outil informatique, ... mis à la disposition de tous permettent de réguler et d'équilibrer la communication entre eux.

Notre établissement privilégiant le management participatif, favorise des temps où la parole des professionnels se veut libérée et où il est important de recueillir l'avis de tous. Ainsi, chaque décision est, au préalable discutée et validée pour l'ensemble des salariés. Cette organisation permet que chacun se sente responsable du bon fonctionnement de l'établissement et une bonne cohésion d'équipe.

Ces réflexions en équipe accompagnées de procédures, de temps individuels avec les personnes accueillies, d'analyse des pratiques... ont également pour mission de nous donner les moyens d'accueillir et d'accompagner les actes symptomatiques garantissant ainsi à la personne accueillies d'être contenue et sécurisée. Ne pas banaliser les événements indésirables, statuer sur une sanction applicable et apporter une réponse éducative aux passages à l'acte permettent de rechercher le respect qui est la base du vivre ensemble et entraîne l'apaisement, aussi bien des personnes accueillies que des professionnels.

L'expression et la participation des personnes accueillies sont valorisées lors de l'élaboration du projet personnalisé, lors de réunions d'échanges usagers et familles mais aussi à travers des groupes d'expression. Afin que les jeunes mamans participent et s'investissent dans la vie institutionnelle, chaque trimestre, une rencontre est organisée pour qu'elles puissent exprimer leurs envies, leurs mécontentement, leurs projets... La mise en place des modalités de participation au fonctionnement de l'établissement ne se nomme pas CVS (Conseil de la Vie Sociale) mais tout simplement « réunions filles ».

Les jeunes filles n'ont pas participé à la rédaction du Projet d'Etablissement mais l'accompagnement individualisé et la mise en place de documents d'accompagnements spécifiques comme le projet personnalisé, les points de situations, et notamment l'entretien réalisé un mois après l'admission de la jeune fille permettent aux accompagnateurs d'apprécier les besoins et les attentes de chaque jeune et d'enrichir le dialogue entre les protagonistes. Cet entretien suit un guide en relation avec les prestations de service assurées par l'établissement. Il fait parfois émerger des besoins non repérés et nous amène à réajuster ou améliorer nos réponses d'accompagnement, donc nos prestations (En lien avec le Projet d'Etablissement).

Lors d'une « réunion filles » organisée le 25/10/2021, le projet d'établissement a été abordé avec les jeunes dans ses grandes lignes. Cette information a permis aux jeunes de connaître l'existence du document et de son lieu de consultation et d'en apprécier les idées principales. Il est prévu, dans les mois qui suivent l'écriture du Projet d'Etablissement d'accompagner chaque jeune dans la lecture du document synthétisé et d'être à l'écoute des remarques ou attentes des personnes ce qui amènera, si nécessaire, à l'écriture d'un avenant au Projet.

La confidentialité est respectée lors des échanges avec les personnes accueillies. Les dossiers confidentiels sont conservés sous clefs au secrétariat.

Le projet d'établissement porte sur le sens des actions et de l'accompagnement réalisé. Il permet à une équipe de se fédérer autour d'orientations, d'objectifs et d'axes de travail communs. Ainsi, pour son écriture, la participation de l'ensemble des professionnels a été favorisée afin que chacun soit force de proposition au niveau de la responsabilité où il se trouve et ce, lors de réunions institutionnelles prévues à cet effet. Et c'est sans difficulté que l'équipe s'est mobilisée.

D. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

1. Les partenaires

Le service possède des relations de partenariat avec différents acteurs.

- **En interne à l'AASEAA** : avec les autres établissements et services de l'Association.
- **En externe : pour la guidance parentale** :
 - o Services de la petite enfance – CPAM – Pédiopsychiatrie – PMI – services de maternité – services de consultation thérapeutique – CAF – assistantes maternelles – crèches – haltes garderies – CMAS – CAMSP.
- **En externe : pour l'insertion sociale** :
 - o Service de la justice – scolarité et formation – services administratifs – associations de sports et loisirs – polyvalence de secteur – Juges pour Enfants – ASE – services de tutelles – bailleurs sociaux – Education Nationale et CFA – Pôle emploi via les missions locales – Brigade des mineurs et services de police – établissements de

formation : IRTS, écoles d'infirmières – fournisseurs de loisirs : clubs sportifs, équipements municipaux (médiathèque, piscine, club équestre), organismes de séjours adaptés.

Un réseau et des partenaires provenant de divers secteurs soutiennent les projets des personnes accueillies et permettent d'essayer de répondre au mieux à leurs besoins.

Le travail en réseau tend à faire évoluer les pratiques. La recherche de solutions extérieures à l'établissement permet à l'adolescente de trouver un point d'appui à l'USMA afin de construire ses propres repères pour s'approprier et mobiliser un ensemble de ressources.

La mutualisation avec d'autres établissements de l'AASEA, d'autres institutions, des colloques ou des journées d'étude proposés sur le territoire ou le département sont vivement recherchés afin d'échanger, de se connaître, voire même de construire ensemble un corpus commun de connaissances. La participation à différents réseaux et instances partenariales permet de tendre vers cet objectif.

Chaque année, pour entretenir les liens et réajuster notre « façon de travailler ensemble » afin de garantir une amélioration sociale, des rencontres partenariales sont mises en place au sein de notre service ou dans les instances précitées. Une fiche partenariale est alors rédigée ou modifiée dans laquelle le professionnel pourra y retrouver les informations de première importance.

2. *L'ouverture sur les ressources locales*

Les prescripteurs de l'ASE (projet), les bailleurs (Aube immobilier pour les locaux) et la mairie (pour l'implantation de l'établissement) ont été associés à la conception et à la mise en œuvre des différents projets de l'établissement.

Implanté sur le territoire des Noës près Troyes depuis plusieurs années, 16 ans maintenant, nous sommes connus de l'environnement et reconnu comme étant spécialisé dans l'accompagnement des mères adolescentes. L'établissement est unique dans le département en ce qui concerne l'accueil de mères mineures.

L'USMA, met l'accent sur l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement.

Les missions du service et les prestations offertes ont nécessité une implantation de l'établissement proche du centre-ville où les ressources environnementales sont riches. Travaillant avec le droit commun, les ressources extérieures à l'établissement sont régulièrement présentées aux jeunes filles accueillies et entrent dans l'écriture du projet personnalisé. Elles concernent les activités sportives et de loisirs, les animations locales, les instances de santé, les services de transport... Cette ouverture sur l'environnement permet à la jeune accompagnée de posséder son propre réseau au sortir de l'USMA.

Une communication régulière avec les voisins permet d'apaiser les relations, de réduire les clichés, de sensibiliser l'environnement à la situation des personnes accueillies. Au quotidien, l'USMA essaie de transmettre une attitude citoyenne en prévenant les incivilités, incitant les personnes accueillies à un meilleur respect de l'environnement, en limitant les atteintes à la tranquillité publique, en visant à améliorer le respect des citoyens.

De nombreux dons correspondant à nos missions (jouets/vêtements de grossesse ou pour enfant...) nous sont offerts.

E. Les sources des principes d'intervention

L'attachement est un lien affectif durable d'un enfant envers un adulte qui en prend soin et qui se manifeste notamment par divers comportements permettant à l'enfant, surtout dans les moments de détresse, d'interagir avec cet adulte (Bowlby, 1969 dans Desjardins (2005)).

L'attachement est donc différent d'une manifestation affective : ce n'est pas l'amour, c'est la sécurité. Le bébé humain étant immature à la naissance contrairement à d'autres mammifères, a besoin d'une présence constante et protectrice. L'attachement est alors un besoin inné pour les bébés.

C'est dans les deux-trois premières années que se construit de manière plus ou moins solide, le sentiment de pouvoir aimer et être aimé, et d'avoir une sécurité interne. Cela nécessite que les parents aient du plaisir à « faire l'enfant » avec leur bébé, tolèrent de se soumettre à ses rythmes astreignants, soient sensibles à ses moments de détresse, et acceptent de sacrifier temporairement certains de leurs intérêts personnels pour être le plus présent possible. (Dr Maurice BERGER août 2003)

C'est sur ces postulats de base que nous orientons au quotidien notre accompagnement au sein de notre service mais nous tentons progressivement de nous appuyer également sur des pratiques émergentes depuis quelques années, les neurosciences.

Ce n'est que depuis la fin du XXe siècle qu'existe les neurosciences affectives et sociales, qui étudient les mécanismes cérébraux des émotions, des sentiments et des capacités relationnelles.

Les neurosciences affectives et sociales permettent aujourd'hui de porter un tout autre regard sur le jeune enfant, dont on sait que le cerveau est très immature avant l'âge de 5 ans. En effet, le cerveau du jeune enfant étant très malléable, on peut en faire ce que l'on veut. Tout s'imprime en profondeur dans son cerveau. Les circuits neuronaux qui relient le cerveau supérieur (siège de la réflexion) aux cerveaux archaïque et émotionnel ne sont pas fonctionnels. Quand il est laissé seul face à ses émotions de tristesse, de colère, de peur, son amygdale cérébrale active la sécrétion de molécules de stress du cortisol, de l'adrénaline, qui en quantité importante peuvent être toxiques pour le cerveau et l'organisme. On ne le dira jamais assez, un enfant ne naît pas « méchant », il ne peut pas faire face à ses émotions et à son impulsivité du fait que son cerveau soit immature et ses réponses sont alors très archaïques (se fige, tape, mord, fuit...). D'où l'importance capitale du travail des professionnels auprès des jeunes enfants.

Ces nouvelles données neurophysiologiques confirment l'importance de l'attachement et des soins maternels sur le développement de l'enfant. La qualité de la relation avec un enfant avec notamment de la part de l'adulte de l'empathie, du soutien et des encouragements sont essentiels pour le développement du cerveau de l'enfant (C.GUEGUEN). D'ailleurs, un bébé ayant un attachement sécurisé voit augmenter son taux d'ocytocine, l'hormone de l'attachement, de l'empathie, de l'altruisme et de l'amour. La dureté des mots (humiliations, cris, menaces...), les gestes brusques (bousculade, gestes forcés...) et les gestes violents (fessée, gifle, tirage d'oreilles) sont également à proscrire pour éviter un stress nocif pour le jeune cerveau.

Quand une jeune adulte a connu une éducation dure, avec des humiliations, la censure émotionnelle et/ou des violences éducatives plus ou moins intenses, devenir empathique et bien traitant avec son enfant peut prendre beaucoup de temps. C'est pourquoi, il est important d'accompagner les jeunes filles accueillies et de leur apporter ce qu'ils n'ont pas eu enfant afin de leur permettre de devenir au moins « suffisamment bons ».

Pour fonctionner, l'établissement s'appuie également sur les différentes recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées par l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Service sociaux et Médico-sociaux), en particulier celles relevant de la bientraitance (définitions et repères pour la mise en œuvre), des attentes de la personne, de son projet personnalisé et de l'ouverture de l'établissement à/et sur son environnement.

F. La gestion des paradoxes

Une vigilance est portée aux paradoxes rencontrés du fait de notre cadre d'intervention :

- liberté et sécurité parce qu'elles sont mineures,
- protection et émancipation (autonomie),
- individualisation de l'accompagnement et recherche de la cohésion sociale,
- exercice de la citoyenneté et mise en œuvre de mesures contraintes,
- personnalisation de l'accompagnement et règles de vie collectives,
- Prise en charge de l'enfant et aspirations d'adolescentes,
- Respect de l'intimité et collectif.

Autant de paradoxes que nous rencontrons et sur lesquels il est essentiel de poser une réflexion sur ses pratiques.

Les échanges avec les jeunes filles, notamment au travers d'entretiens individuels ; leurs questions, leurs difficultés, leurs demandes, leurs témoignages sont autant d'occasions de nous réinterroger pour que dans le respect des droits de chacun, nous insufflons une dynamique d'évolution et trouvons un équilibre entre ce qu'il est possible de faire et ce qu'il ne l'est pas.

Parfois l'incompréhension est de mise pour certaines qui trouvent injuste l'accompagnement différencié du fait d'être personnalisé, proposé aux unes et aux autres « C'est injuste, pourquoi elle et pas moi ».

Au sein de l'USMA, cette thématique revient souvent et est abordée lors des réunions d'équipe, tenues chaque semaine, au travers de réflexions sur la bientraitance et les positionnements des professionnels à l'égard des personnes accueillies. Les professionnels sont ainsi sensibilisés à ces paradoxes et sur les marges d'autonomie qui leur sont données.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le rapport MARTIN-BLACHAIS et la loi rénovant la protection de l'enfance nous conduisent à nous interroger sur les prestations que nous proposons.

A l'USMA nous avons donc pris le pari de développer dans les cinq prochaines années (cf. durée du projet d'établissement) notre capacité à anticiper les pistes de développement et d'amélioration ainsi que la qualité de notre offre de service, en visant à favoriser l'inclusion des personnes accueillies ; cela au travers de nombreux projets : accueil des pères, accueil séquentiel, familles d'accueil relais ...

Cet état d'esprit innovant permet en partie de gérer la question des paradoxes car il force la réflexion, l'auto-analyse et la recherche de nouveaux moyens qui se veulent plus adaptés.

G. Des modalités de régulation

Notre devise est que pour que les professionnels puissent prendre soin des jeunes, l'organisation, le personnel de direction doit prendre soin d'eux. Plusieurs espaces de régulations sont donc pensés et mis en place.

En interne, des réunions cliniques hebdomadaires avec la présence de l'équipe de direction et des psychologues institutionnels viennent en support de la réflexion éthique autour des situations qui interrogent.

Lors d'épisodes trop tendus, des temps de régulations sont mis en place avec les Responsables Sociaux Educatifs de l'ASE, le médecin coordinateur de l'ASE afin de trouver ensemble des pistes permettant l'apaisement.

En complément, des séances d'analyse des pratiques professionnelles sont effectuées avec un professionnel ne faisant pas partie de l'établissement

La dynamique d'évaluation interne est pensée de manière continue ; le logiciel ARSENE sert de support méthodologique de suivi ; un comité de pilotage se réunit une fois tous les 2 mois et un point annuel est prévu en équipe complète.

VI. Les professionnels et compétences mobilisés

A. Les compétences et les qualifications

Afin d'intervenir auprès des personnes accueillies, l'établissement dispose d'une équipe pluridisciplinaire formée, composée des professionnels suivants : directeur, chef de service, secrétaire de direction, éducateurs spécialisés, assistante de service social, psychologues, auxiliaire de puéricultrice, surveillantes de nuit, maîtresses de maison, agent de maintenance, agent d'entretien.

Les différents professionnels mettent en commun leurs compétences, leurs savoirs, leur connaissances spécifiques ; leurs missions complémentaires permettant d'assurer une prise en charge de qualité.

Une attention soutenue pour les jeunes femmes accueillies est demandée au personnel afin qu'ils puissent cerner les besoins et/ou difficultés, proposer et mettre en œuvres des solutions pour y répondre, mais aussi apporter une personnalisation de la prise en charge.

B. Les fonctions et délégations

Le directeur : est placé sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Association. Par délégation, il a la responsabilité globale de l'établissement au niveau administratif et financier. Il assure la gestion du personnel en conformité avec les budgets approuvés par les autorités et sous validation de la Direction générale. Il est le garant de la mise en œuvre du projet institutionnel et du bon fonctionnement de l'institution. Il veille à la prise en charge globale des jeunes filles accueillies. Il est en relation permanente avec le personnel, les familles, les autorités de contrôle et les partenaires extérieurs. Il anime parfois les réunions institutionnelles.

Le chef de service : est le remplaçant permanent de la direction en son absence. Il est en lien direct avec elle. Il met en place les directives élaborées lors des réunions de direction. Il a un rôle de proximité auprès des jeunes accueillies et du personnel. Il assure la coordination de l'activité de l'équipe éducative, la mise en place des projets personnalisés et leur suivi. Il s'enquiert du suivi

de chaque jeune, supervise les différents rapports (bilan d'admission, réunion de projet, synthèse). Il est en relation avec les familles. Par délégation du directeur, il représente la structure à l'extérieur et veille à la qualité des relations partenariales.

La secrétaire de direction : organise, répartit les tâches du secrétariat et contrôle la bonne forme des documents soumis à la signature de la direction. Elle veille au bon fonctionnement du service placé dans son champ de compétence : organisation du standard, de la gestion, du suivi du courrier et du secrétariat, ainsi qu'au respect des procédures et des délais administratifs sur l'ensemble de son champ d'activités. Elle seconde la direction dans les tâches administratives et certaines opérations comptables sous contrôle du directeur et du chef de service.

Les éducateurs : sont référents d'un certain nombre de filles. Ils privilégient le temps d'accueil de la jeune, au moment de l'admission, afin d'optimiser son accompagnement et sa prise en charge dans le service. Après une période d'observation, d'écoute, de constats et réflexions, ils élaborent le projet personnalisé de prise en charge prenant en compte les attentes et les besoins de la jeune. Pour mener à bien ce projet, l'éducateur s'appuiera tant sur la vie quotidienne au sein de l'établissement que sur l'extérieur.

L'éducatrice spécialisée « petite enfance » et l'auxiliaire de puériculture : Ces deux postes dits « transversales » permettent d'améliorer l'accompagnement éducatif auprès des jeunes mamans et complètent le travail des éducateurs référents en se focalisant plus particulièrement sur la construction du lien mère/enfant. Il se définit par :

- Une aide autour des soins primaires (changes, bain, alimentation...),
- Une guidance dans l'achat de matériel de puériculture,
- La mise en place d'ateliers sur l'alimentation et des conseils sur le choix des aliments,
- La proposition d'activité d'éveil,
- Un travail de partenariat incontournable (pédiatres, sages-femmes, PMI...),
- Une ouverture sur l'extérieur avec accès aux services de droit commun (bébés nageurs, ludothèque, médiathèque, parcs, maison des petits pas...).

L'assistante de service social est chargée du pôle « insertion sociale ». Ce domaine consiste à favoriser la mobilisation personnelle de la jeune maman, à l'aider à connaître ses droits et à respecter ses obligations essentielles, à effectuer les démarches indispensables, à faire valoir et développer l'accès à la formation et l'employabilité de l'adolescente, à l'accompagner dans son insertion professionnelle.

Les surveillantes de nuits : assurent la sécurité des jeunes filles, des bébés et des biens, durant l'absence des autres professionnels et en particulier la nuit. Elles gèrent les situations d'urgence, de tension afin de garantir aux jeunes des temps de repos. La surveillante de nuit est une professionnelle qualifiée. Elle exerce également un rôle éducatif auprès des mamans. Elle leur propose une écoute, les rassure si besoin, les conseille dans leur rôle de parent et peut les soulager en gardant leur bébé si ces dernières en ressentent le besoin.

Les maitresses de maison : sont porteuses d'apprentissages éducatifs. Elle amènent les jeunes mamans à organiser leur quotidien en les aidant dans l'exécution de différentes tâches, profitant de la présence de logements privatifs pour mettre en œuvre des actions autour de la confection des repas, de l'entretien des locaux, de l'entretien du linge, de l'aménagement des lieux de vie

pour les rendre plus confortables et agréables. Elles utilisent aussi les lieux collectifs pour favoriser les moments de convivialité pour l'organisation de soirées et de différentes activités.

Le psychologue clinicien : Il rencontre systématiquement les jeunes filles dès le processus d'admission et poursuit les entretiens si besoin en leur proposant un lieu où elles peuvent aborder ce qui les préoccupe, ouvert à l'expression de leur imaginaire et autorisant un travail d'élaboration psychique. Il anime les réunions cliniques en portant un éclairage sur les situations mises en réflexion, en amenant des éléments théoriques pouvant contribuer à une meilleure compréhension des difficultés et des troubles de la jeune fille et propose des pistes d'action. Il est l'interlocuteur privilégié des services psychologiques et psychiatriques.

Le psychologue qui anime les réunions d'analyse des pratiques professionnelles (APP). Ces réunions permettent de travailler avec les professionnels sur leurs représentations, sur les retentissements professionnels.

L'agent d'entretien : réalise les travaux de nettoyage dans les locaux collectifs. Il veille à la bonne utilisation et à l'entretien du matériel et produits mis à disposition. Dans certaines occasions, à la suite d'un état des lieux, il peut être amené à effectuer le nettoyage du logement de la personne accueillie.

L'agent de maintenance : est responsable de l'entretien et de la maintenance des locaux (espaces collectifs et appartements). Il effectue les réparations de base sur les installations sanitaires, électriques et mobilières. Il réalise des travaux de peinture et éventuellement de gros œuvre. Il est responsable du bon état général des extérieurs. Il assure le suivi trimestriel des véhicules de service. Il peut être amené à avoir un rôle pédagogique auprès de la jeune en la conseillant dans de petits travaux de réparation ou de bricolage.

C. La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité

Afin que chacun trouve sa place et soit opérant dans la prise en charge des jeunes mères accueillies et de leur enfant, les réunions institutionnelles où l'ensemble des professionnels sont présents, permettent de trouver une structuration d'équipe polyvalente pour répondre au mieux à l'ensemble des problématiques des jeunes filles tout en étant unis et complémentaires. C'est l'occasion d'échanger, dès les premiers jours de présence de l'adolescente, puis régulièrement tout au long de sa prise en charge, sur la situation, sur nos interventions et surtout de pouvoir y établir « qui fait quoi ». Ainsi seront pris en compte les notions de soins, les notions éducatives et d'accès à la parole, les notions plus pragmatique d'accès aux connaissances professionnelles, scolaires et à la culture tout en prenant également en compte les notions de protection et de sécurité. Depuis plusieurs années déjà, l'équipe de l'USMA bénéficie de séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) dispensées par un psychologue, deux heures toutes les trois semaines. L'ensemble de l'équipe, mis à part, le directeur, le chef de service et le psychologue clinicien, participe aux réunions. C'est un temps de réflexion sur le « comment travailler ensemble » afin d'harmoniser le travail d'équipe en raison de professionnels issus de formations différentes. En effet, c'est en réfléchissant à notre façon de faire et notre façon d'être, qu'il nous est possible d'acquérir le recul nécessaire, une tolérance aux valeurs sensiblement différentes des siennes pour travailler conjointement sur des missions communes en intégrant l'ensemble du personnel d'un plateau technique riche.

Les interventions du psychologue nous bouscule dans nos pratiques, favorise les remises en question et ainsi nous amène à respecter les spécificités professionnelles de chacun.

D. Le soutien aux professionnels

L'Analyse des Pratiques Professionnelles :

La protection des jeunes mamans et de leur bébé nécessite une présence professionnelle constante et rapprochée et peut-être plus qu'ailleurs, résonne en chacun-e d'une manière émotionnelle, affective, « maternelle ». L'analyse des pratiques Professionnelles est également un moment d'échange qui permet de parler de nos ressentis, de parler de ce qui se joue entre le professionnel et la jeune accueillie en termes d'affects et ainsi, avoir, encore une fois, le recul nécessaire pour ajuster nos actions. L'analyse des pratiques professionnelles est un lieu où le professionnel peut appréhender ses attitudes dans les relations qu'il vit avec les jeunes filles et mieux supporter certaines situations qui peuvent engendrer du mal-être, notamment dans la relation mère/enfant. L'analyse des pratiques professionnelles, c'est reconnaître que par moment, le professionnel peut être en difficulté et qu'un espace de parole lui est réservé pour qu'il puisse l'exprimer, l'identifier et trouver des solutions pour envisager les situations professionnelles, les relations d'équipes, les situations relationnelles... de façon plus sereine.

La réunion consacrée au travail clinique : Elle a lieu chaque jeudi, de 13h00 à 15h00, où l'intervention du psychologue institutionnel, en plus des contacts auprès des adolescentes accueillies, a pour visée d'apporter des « éclairages » quant aux fonctionnements et attitudes de ces dernières et soutenir, au quotidien, les professionnels dans la prise en charge de ces jeunes.

L'USMA soutient la participation de ses professionnels à des réunions lors desquelles ils peuvent échanger sur leurs pratiques, à des colloques ou des formations pour se perfectionner en termes de connaissances et suivi des évolutions.

Dans le cadre du Schéma Départemental, l'USMA participe aux différents groupes de travail dans lesquels, avec d'autres partenaires, une réflexion est menée et des axes de travail engagés dans l'optique d'une amélioration du service rendu à la personne.

Il est également important que chaque professionnel, quel que soit sa tâche, se sente reconnu et responsabilisé.

VII. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

A. Plan d'actions

Domaine 1 : Projet d'établissement		
Objectif stratégique 2	Favoriser le respect des droits des personnes	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre

Action n°1-01.01	Améliorer la mise en œuvre du contrat de séjour	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
Domaine 2 : Droits et participation des bénéficiaires		
Objectif stratégique 2	Favoriser le respect des droits des personnes	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°2-01.01	formaliser le travail avec les familles	Pilote : chef de service Échéance :
Action n°2-01.02	interroger la satisfaction des personnes (usagers et détenteurs de l'autorité).	Pilote : chef de service Échéance :
Action n°2-01.03	Rechercher la participation des représentants légaux dans l'accompagnement de leur enfant	Pilote : chef de service Échéance : 2021
Action n°2-01.04	veiller au respect du secret médical	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
Action n°2-01.05	Améliorer le fonctionnement du groupe d'expression	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 31-12-2021
Action n°2-01.06	mener une réflexion commune sur la Liberté affective et sexuelle des jeunes filles accueillies.	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 30-11-2022
Action n°2-01.07	créer un dossier comportant les documents institutionnels prévus par la loi 2002-2	Pilote : chef de service Échéance : 2021
Objectif stratégique 3	Privilégier la bienveillance	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°2-03.01	restructurer la procédure d'admission	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
Action n°2-03.02	Définir une stratégie de gestion des comportements problèmes pour intervenir en préventif et/ou situation de crise	Pilote : chef de service Échéance : 2021
Action n°2-03.03	réaliser une fiche mémo relatant les étapes de l'accueil.	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 01-01-2022
Action n°2-03.04	Favoriser des actions de sensibilisation liées à la bienveillance envers les jeunes accueillies et leur bébé.	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
Action n°2-03.05	rédiger une procédure pour l'accueil des nouveaux professionnels.	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 01-01-2022
Action n°2-03.06	Restructurer le document unique de prévention des risques	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
Action n°2-03.07	Réaliser des entretiens professionnels tous les deux ans.	Pilote : Directeur Échéance : 2021
Action n°2-03.08	Modifier le contenu des fiches de liaison	Pilote : chef de service Échéance : 2021
Objectif stratégique 5	Améliorer la sécurité	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre

Action n° 2-05-01	créer une fiche de sécurité conforme à l'instruction du 4 juillet 2017	Pilote : Directeur Échéance
Action n° 2-05-02	Rédiger une fiche mémo sur l'intrusion	Pilote : chef de service Échéance
Action n° 2-05-03	Rendre accessible les consignes de sécurité	Pilote : secrétaire Échéance :
Action n° 2-05-04	Réaliser une fiche mémo concernant la gestion des fugues	Pilote : chef se service et référents qualité. Échéance :
Action n° 2-05-05	Rédiger une procédure concernant le traitement des évènements indésirables.	Pilote : chef de service Échéance
Action n° 2-05-06	Rechercher les documents de sécurité et d'accessibilité à l'établissement (commission consultative).	Pilote : Directeur Échéance
Action n° 2-05-07	formaliser à l'écrit la procédure d'entretien des locaux collectifs.	Pilote : chef se service et référents qualité. Échéance
Action n° 2-05-08		Pilote : Échéance
Action n° 2-05-09		Pilote : Échéance
Action n° 2-05-10		Pilote : Échéance
Domaine 3 : Projet personnalisé		
Objectif stratégique 1	Favoriser la personnalisation de l'accompagnement	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
action n° 3-01-01	Créer un espace ordinateur pour les personnes accompagnées	Pilote : chef de service Échéance : 2021
action n° 3-01-02	favoriser et former au travail avec les familles.	Pilote : directeur Échéance : 2021
action n° 3-01-03	Restructurer le projet personnalisé	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
action n° 3-01-04	restructurer la procédure de gestion du dossier de la personne accueillie.	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
action n° 3-01-05	Formaliser à l'écrit l'adaptation des horaires en fonction d'activités spécifiques, les appels téléphoniques à l'étranger pour les MNA, la procédure pour être véhiculé.	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2022
action n°3-01-06	réorganiser le déroulement des synthèses	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2022
action n°3-01-07	Réactualiser les fiches de poste des éducateurs spécialisés.	Pilote : directeur Échéance : 2021
action n°3-01-04		
Objectif stratégique 4	Favoriser l'accompagnement de la prévention à la santé	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre

action n° 3-04-01	Ecrire le protocole sur la distribution des traitements, les conditions et l'organisation du stockage.	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
action n°3-04-02	favoriser la prévention en matière de santé	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 30-11-2021
Domaine 4 : Établissement dans son environnement		
Objectif stratégique 5	Améliorer la sécurité	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n° 4-05-01	Sensibiliser la personne sur l'utilisation d'internet.	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
Action n° 4-05-02	Améliorer la signalétique de l'établissement	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
Action n° 4-05-03	Faciliter l'accès à l'intérieur de l'établissement	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 2021
Objectif stratégique 6	Placer la structure dans une dynamique territoriale	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
action n° 4-06-01	créer un carnet d'adresse	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 31-12-2021
action n° 4-06-02	Privilégier la mise en place d'actions citoyennes.	Pilote : chef de service et référents qualité Echéance : 30-06-2022
action n° 4-06-03	réactualiser les outils de communication de la structure	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 31-08-2022
action n° 4-06-04	construire des fiches partenariales	Pilote : chef de service et référents qualité Échéance : 31-12-2021
Domaine 5 : Organisation et ressources		
Objectif stratégique 2	Favoriser le respect des droits des personnes	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
action n° 5-02-01	Formaliser par écrit les règles de confidentialité et de circulation des informations.	Pilote : Échéance : 2021
Objectif stratégique 2		

B. Fiches action

Les fiches actions, nommées « fiches mémo » à l'USMA sont accessibles dans le bureau de la secrétaire de direction.